Revue d'information de la fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Réglementation 2003

Bilan 2002

Gros plan
5 ans de mandat

LE PÊCHEUR DU MORBIHAN

Janvier 2003 - n°11

EUROPÊCHE

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'E

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 25 ans

500 m²

Pêche - Chasse

Animalerie - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau

QUIMPERLÉ

Tél. 02.98.39.34.02

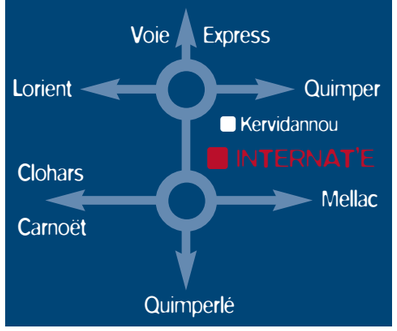

AMIAUD PECHE,

c'est aussi la pêche du carnassier, la pêche au coup, la pêche en mer...

Epuisettes, supports à balanciers multiposition, coffrets isolés en bois, plates-formes alu, tamis, frondes, etc...

AMIAUD PECHE c'est aussi des accessoires qui allient robustesse, fiabilité et légèreté pour la pêche au coup de loisir et de compétition.

En rivière comme en mer, AMIAUD PECHE est plus qu'une marque, c'est un label de qualité.

AMIAUD PECHE FABRICANT

AMIAUD PECHE - 85140 ST MARTIN DES NOYERS FRANCE - Tél : (33) 02 51 07 82 67 - Fax : (33) 02 51 07 84 29 - http://www.amiaud-peche.com - E.mail : info@amiaud-peche.com

Découpez et retournez ce coupon à l'adresse suivante : AMIAUD PECHE - 85140 ST MARTIN DES NOYERS et recevez LE CATALOGUE 2001 + 3 autocollant contre un chèque de 45 Frs (frais d'envoi inclus) et recevez en cadeau le LE JOURNAL DU FABRICANT

Nom Prénom Adresse

Ville Code Postal

Le Journal du Fabricant

sommaire

Editorial 3

Bilan 2001

- 2002 : chronique d'une année fertile 5
- Protection des milieux 6 à 7
- Gestion piscicole : le PAN sur les rails 8 à 9
- Entretien de cours d'eau 10 à 11
- Animation pêche 12 à 13
- Saison pêche 14 à 16

Gros plan

- Bilan du mandat : objectif pêche 36 à 37

Cahier pêche

- Réglementation 2003 18-19-26-27
- Carte halieutique 20 à 21
- Un pêcheur, un lieu, une technique 22 à 25

Dossier

- AAPPMA et Fédération 28 à 29
- Pêche et voies d'eau 34 à 35

Actualités 30 à 32

Brèves 38

Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : fedepeche56@wanadoo.fr

Directeur de publication : François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL
Cl. LE CLÈVE - Y. LE CLAINCHE - L. LEMARE

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page : Paysan Morbihannais - Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : I.O.V. Arradon - **Tirage** : 17 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan

editorial

C. Le Clève - FDPPMA 56

Entre début novembre et fin décembre 2002, vous avez été appelés à participer à l'assemblée générale annuelle de votre AAPPMA dont l'un des points à l'ordre du jour consistait à élire les membres de son bureau pour la période 2003 - 2007 ainsi qu'à approuver la (les) candidature(s) au conseil d'administration de la Fédération.

Dans le cadre de leur responsabilité et des missions que la loi leur confie :
- Contribuer à la surveillance de la pêche,
- Exploiter les droits qu'elles détiennent,
- Participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques,
- Effectuer des opérations de gestion piscicole,

Ces élus œuvreront, dans le respect de leur plan de gestion piscicole (PGP) et de leur plan du loisir pêche (PLP) au maintien et au développement de notre loisir associatif.

Émettons dès aujourd'hui le vœu que le milieu aquatique n'ait plus à subir les agressions du passé et que soit poursuivie la phase de reconquête entamée.

Qu'il me soit permis, en votre nom de pêcheur adhérent des AAPPMA de notre département du Morbihan, de remercier de leur engagement et de leur contribution tous ceux des responsables associatifs qui, de 1998 à 2002, vous ont représentés et qui ont choisi de se retirer.

En mon nom et en celui du Conseil d'Administration, je souhaite à chacun d'excellentes parties de pêche pour 2003.

F. LE SAGER

Adhérez à l'EHGO et au Club Halieutique Interdépartemental !

pour 15 € pratiquez la pêche dans 60 départements

Crédit photos : J.L. Le Moigne - S. Fargeais

Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

01	Ain	61	Orne
03	Allier	70	Haute-Saône
18	Cher	71	Saône-et-Loire
22	Côtes-d'Armor	72	Sarthe
28	Eure-et-Loir	79	Deux-Sèvres
35	Ille-et-Vilaine	85	Vendée
36	Indre	86	Vienne
37	Indre-et-Loire		
41	Loir-et-Cher		
44	Loire-Atlantique		
45	Loiret		
49	Maine-et-Loire		
50	Manche		
52	Haute-Marne *		
53	Mayenne		
56	Morbihan		
58	Nièvre		

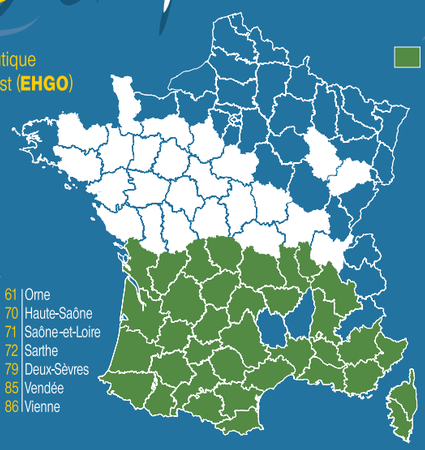

Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

04	Alpes-de Hte-Provence	34	Hérault
06	Alpes-Maritimes	38	Isère
09	Ariège	40	Landes
11	Aude	42	Loire
12	Aveyron	43	Haute-Loire
13	Bouches-du-Rhône	46	Lot
15	Cantal	47	Lot-et-Garonne
16	Charente	63	Puy-de-Dôme
17	Charente-Maritime	64	Pyrénées-Atlantiques
19	Corrèze	65	Hautes-Pyrénées
20	Corse	66	Pyrénées-Orientales
23	Creuse	69	Rhône
24	Dordogne	81	Tarn
26	Drôme	82	Tarn-et-Garonne
30	Gard	83	Var
31	Haute-Garonne	84	Vaucluse
32	Gers	87	Haute-Vienne
33	Gironde	974	Réunion

AUZÉS Editions

** A compter du 1er janvier 2003, la Haute-Marne n'est plus adhérente à l'EGHO.*

Pêche, poissons, gestion piscicole, animation, entretien de cours d'eau, protection…,

2002 : chronique d'une année fertile !

S. Lelièvre - FDPPMA 56

C. Le Clève - FDPPMA 56

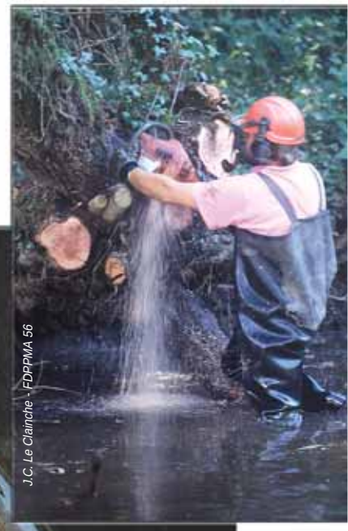

J.C. Le Clainche - FDPPMA 56

C. Le Clève - FDPPMA 56

C. Le Clève - FDPPMA 56

P. Roynard - CSP

C. Le Clève - FDPPMA 56

C. Le Clève - FDPPMA 56

Repères 2002

- 9 mars : ouverture de la pêche en 1ère catégorie
- 7 avril : AG de la Fédération à Muzillac. Signature du PAN
- 11 mai : ouverture de la pêche des carnassiers
- 4 juin : pour la seconde fois, M. le préfet du Morbihan rejette la demande d'extension de production présentée par la SA AQUADIS pour sa pisciculture de Pont-Calleck
- 13 juin : le tribunal correctionnel de Vannes condamne un entrepreneur de travaux agricoles pour non respect des règles d'épandage des lisiers.
- 8 et 9 juin : Fête de la pêche
- 28 juin : Conférence des voies d'eau bretonnes à Rennes
- 29 et 30 juin : "Rencontres et ruralité", St Donat
- 5 juillet : signature du premier Plan de Gestion Piscicole du Morbihan par l'AAPPMA de Vannes
- 13-14-15 juillet : festival du Saumon à Pont-Scorff
- 26 juillet : signature des arrêtés fixant les modalités du second programme d'action pour lutter contre la pollution par les nitrates d'origine agricole
- 24 et 25 août : journées Chasse-Pêche-Nature de Malestroit
- 15 septembre : fermeture de la pêche de la truite
- 21 septembre : journée départementale d'entretien de cours d'eau (nettoyage du contre halage à Malestroit)
- 21 et 22 septembre : championnat de France des sociétés à Rieux.
- 4 novembre : le tribunal correctionnel de Lorient condamne M. Gourvennec pour les dépassements d'effectifs de la pisciculture de Pont-Calleck et la SA Aquadis pour non respect du débit réservé.

Protection des milieux

Dans tous les esprits ?

La protection des cours d'eau rentre progressivement dans les esprits. Et les magistrats, conscients des enjeux liés à la qualité des eaux se montrent plus sévères. L'année 2002 n'aura ainsi connu que très peu de pollutions constatées ayant entraîné des mortalités piscicoles, même si celles-ci sont encore trop nombreuses. De même, l'extension de la pisciculture de Pont-Calleck a été refusée. Restent cependant les pollutions d'origine agricole.

C. Le Clève - FDPPMA 56

C. Le Clève - FDPPMA 56

▲ *Truite du Scorff.*
Le refus d'extension de la pisciculture de Pont Calleck permet d'espérer une amélioration rapide de la qualité des eaux pour la truite comme pour le saumon.

◀ *Même s'ils sont de moins en moins fréquents, de tels travaux sont encore à déplorer.*

Parmi les pollutions les plus marquantes, citons une mortalité sur le ruisseau du Gaillec, une pollution par des matières en suspension rejetées par une carrière à Guilligomarc'h sur le Scorff et, plus grave parce que récurrente, une mortalité sur l'Oust entre Rohan et Loudéac, imputable à des rejets industriels qui n'ont malheureusement pu être déterminés. Dans cette dernière affaire, un Procès-verbal contre X a néanmoins été établi.

Épandages en question

Hormis ces cas particuliers, l'essentiel des problèmes répertoriés concerne des pollutions d'origine agricole. Ce sont essentiellement des infractions aux règles concernant l'épandage des effluents. Près d'une dizaine de PV ont été dressés à ce seul titre par les agents chargés de la police de l'eau en 2002. Compte tenu de l'excessive pression azotée, malgré l'importance des moyens mis en œuvre au travers des différents programmes de lutte contre la pollution des eaux, il est difficile d'imaginer une amélioration prochaine si, dans le même temps, les pratiques des principaux intéressés, éleveurs et entreprises de travaux agricoles, n'évoluent pas. C'est ce qu'a bien compris le tribunal correctionnel de Vannes en rendant, le 13 juin 2002, un jugement important par ses implications (voir encadré), affaire dans laquelle la Fédération s'était portée partie civile

Des tribunaux plus sévères

Autre élément marquant de cette année 2002 : la plus grande sévérité des tribunaux correctionnels, particulièrement celui de Vannes qui a rendu en 2002 plusieurs décisions très sévères. Suite à une pollution "accidentelle" du Liziec en mai 2001, UNICOPA a ainsi été condamnée à 30 000 € d'amende et à indemniser la ville de Vannes, l'AAPPMA de Vannes et la Fédération. Le tribunal a relevé dans ce dossier l'insuffisance des mesures préventives mises en place par l'industriel pour éviter cette pollution.

Dans un autre dossier, un promoteur immobilier s'est vu condamné à 15 000 € d'amende et à l'indemnisation des parties

Brigade C.S.P.

Conscients des enjeux de qualité d'eau, les magistrats se montrent de plus en plus sévères pour les atteintes à l'environnement, comme les pollutions .

civiles pour avoir détourné, sans autorisation et sans mesures compensatoires, un cours d'eau sur une centaine de mètres. Ce dossier a été porté en appel à l'initiative du promoteur.

La pisciculture de Pont-Calleck recalée

Par arrêté du 4 juin 2002, le préfet du Morbihan a refusé l'extension de production de 150 t à 640 t sollicitée par SA AQUADIS à Pont-Calleck. Cet arrêté fait suite aux avis défavorables émis par le Conseil Départemental d'Hygiène (C.D.H.), le commissaire-enquêteur, l'inspecteur des installations classées et la plupart des collectivités locales, ainsi que des administrations. Fait rare : l'avis défavorable du C.D.H. a été pris à l'unanimité des membres présents. Rappelons qu'un précédent dossier avait déjà fait l'objet d'un rejet en décembre 2000.

Cette décision était attendue et souhaitée. Elle permet d'envisager avec optimisme que les actions menées par ailleurs aboutissent rapidement à une nette amélioration de la qualité piscicole du Scorff en Saumon, comme en Truite. Elle montre à l'évidence que la pollution et les nuisances dénoncées sans succès depuis près de 30 ans par les pêcheurs étaient fondées.

La pisciculture reste toutefois autorisée pour une production de 150 t. Le pisciculteur a décidé de continuer son exploitation. Pourtant, il est de notoriété publique que la rentabilité du site n'est pas assurée pour une production de 150 t. Le risque est donc grand que les tonnages autorisés continuent d'être dépassés ; d'autant que les possibilités de contrôle sont réduites au titre de la réglementation sur les installations classées. Alors ?

Alors ! Il est important d'obtenir que soit enfin strictement mise en place, outre les passes à poissons et un système de contrôle direct des débits, une vraie surveillance du site. A suivre !

C.L.C.

››› Dernière minute

Le 4 novembre 2002, le tribunal correctionnel de Lorient a condamné l'exploitant de la pisciculture de Pont-Calleck à 7500 € d'amende pour extension illégale de sa production et à 4500 € d'amende pour non respect du débit réservé. La SA Aquadis devra également indemniser les parties civiles (AAPPMA de Plouay, Fédération de pêche, Eau et Rivière et TOS) et réaliser une passe à poissons. Il n'a pas été fait appel de ce jugement.

Travaux d'épandage : une entreprise condamnée

Le 20 avril 2001, un épandage de lisier réalisé trop près d'un ruisseau affluent du Loch provoque une importante mortalité piscicole sur près de 1400 mètres. PV est dressé et l'entrepreneur de travaux agricoles, responsable de l'épandage, ainsi que son ouvrier, sont traduits devant le tribunal correctionnel de Vannes en mai 2002.

Les débats mettront en évidence que ce professionnel ne connaissait pas la réglementation sur les distances ou les périodes d'épandage à respecter ; qu'en outre, il ne se référait pas aux plans d'épandage de ses clients, annonçant leur faire confiance. En clair, il épandait n'importe quand, n'importe où et n'importe comment !

Rappelons que cette affaire concerne le Loch, bassin sur lequel est mené depuis plus de 10 ans un programme de lutte contre la pollution dans lequel ont été dépensés des millions d'euros, que l'ensemble de la Bretagne est classée comme zone vulnérable, que le PMPOA et les différents programmes BEP se succèdent sans résultat notable sur les taux de nitrate.

Le tribunal n'a, compte tenu de ce contexte, que modérément apprécié la légèreté de ce professionnel dans l'accomplissement de son travail et l'a condamné à 5 000 € d'amende.

La portée de ce jugement est évidente lorsque l'on sait que les entrepreneurs de travaux agricoles et les CUMA assument plus de la moitié des épandages réalisés dans le Morbihan

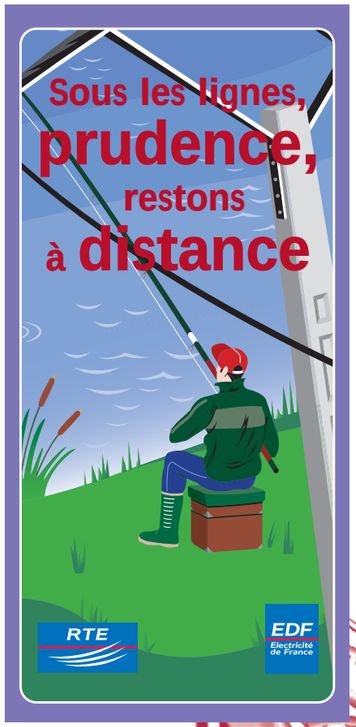

EBL OUEST
Entreprise Bœuf & Legrand
Nous œuvrons pour demain
☐ TRAVAUX PUBLICS
☐ CANALISATIONS
☐ GÉNIE CIVIL
→ AGENCE BRETAGNE
Zone industrielle de Lenruit • BP 4
Tél. 02.97.26.10.11
56230 QUESTEMBERT
→ AGENCE PAYS DE LOIRE
8 rue d'Allemagne • BP 23431
Tél. 02.51.89.17.30
44334 NANTES Cedex 3

Gestion piscicole

Le PAN sur les rails

Lancement officiel pour le Plan des Actions Nécessaires, le 7 avril 2002 au cours de l'Assemblée Générale de la Fédération à Muzillac. Ce document regroupe les modes de gestion piscicole retenus pour chaque bassin, ainsi que les actions nécessaires pour rétablir la conformité des contextes perturbés dans un délai de 5 ans. L'enjeu : conserver les peuplements équilibrés. Il y en a ! Et pour les AAPPMA du Morbihan, coup d'envoi des Plans de Gestion, une première nationale.

A. L. Caudal - FDPPMA 56

5 juillet 2002 : signature du plan de gestion de l'AAPPMA de Vannes. Une première nationale !

Co-signé par le président de la Fédération de pêche, F. Le Sager, ainsi que par le Délégué Régional du CSP, M. Lepage, le PAN constitue le volet politique du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.
Ce document met en avant une des particularités du réseau hydrographique du Morbihan : celle de bénéficier "encore" de contextes salmonicoles conformes, c'est-à-dire avec des populations de truites équilibrées.
Le mode de gestion retenu sur ces cours d'eau est de type patrimonial, afin de tout faire pour qu'ils restent en bon état. Sur les contextes perturbés, des actions sont retenues pour rétablir leur conformité : frayères à brochets, passes à poissons, aménagement de l'habitat… Enfin, le PAN signale malheureusement l'existence de nombreux contextes très perturbés voire dégradés, sur lesquels aucune action de court terme ne peut être efficace et qui nécessitent une politique volontaire de réhabilitation à long terme.
Le document du PAN a été validé par l'Agence de l'eau, et est actuellement en cours de validation ou signature par les autres partenaires (DDAF, DIREN, DDE,…)

Remontées de saumons au Moulin des Princes, sur le Scorff en 2002

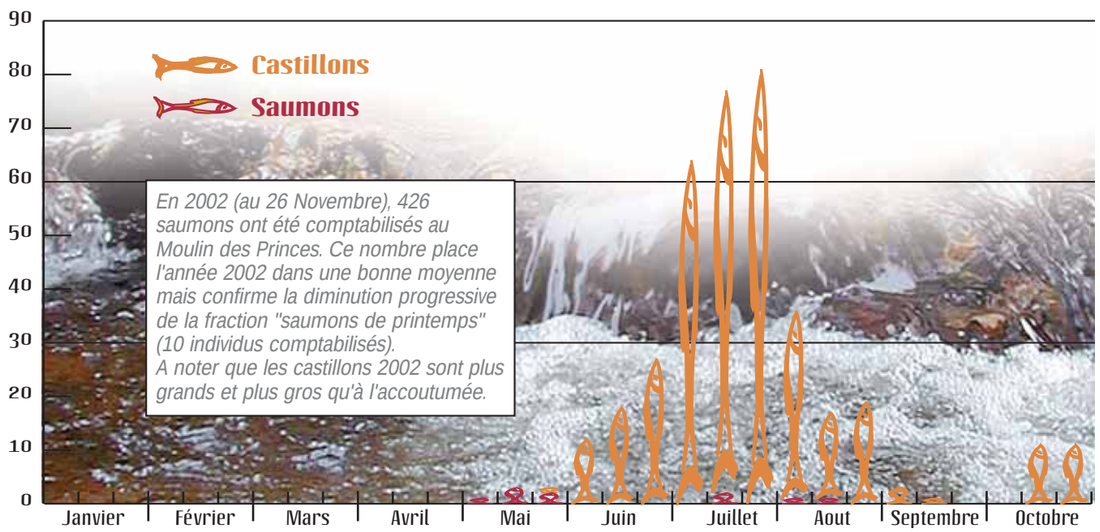

C. Le Clève - FDPPMA 56

Travaux de la frayère à brochets de Beaumont, sur l'Oust, en octobre 2002.

C. Le Clève - FDPPMA 56

La passe de Beaumont, sur l'Oust, nouvellement aménagée.

L'implication des AAPPMA

Le Plan des Actions Nécessaires de la fédération ayant été validé, il était temps de passer à la signature des Plans de Gestion des AAPPMA. Cela a été le cas avec l'AAPPMA "La Gaule Vannetaise" le 5 juillet 2002 à Noyalo. Une première nationale, aucun Plan de Gestion n'ayant été encore signé dans les autres Fédérations de pêche en France. Elle a été suivie par la signature de la Gaule de Lanvaux le 2 août 2002, puis celle des Pêcheurs Malestroyens lors de la journée départementale d'entretien à Malestroit le 21 septembre 2002. Enfin, La Gaule Alréenne et la Gaule Muzillacaise ont à leur tour signé en septembre et octobre 2002. Les autres plans seront paraphés en fin d'année 2002 et début 2003. Ces engagements des AAPPMA montrent bien leur forte implication dans la préservation des milieux et dans le développement du loisir pêche, implication qu'elles souhaitent mettre en valeur vis-à-vis de leurs partenaires.

Objectif, frayères à brochet

Une des actions retenues dans les plans de gestion concerne l'aménagement de frayères à brochets sur les rivières canalisées de l'Oust et du Blavet. Ces deux bassins présentent en effet un déficit en zones de reproduction fonctionnelles du fait de la canalisation (berges abruptes) et des fréquents marnages liés à la gestion des écluses et des autres usages, qui induisent une forte mortalité à l'éclosion.
Les frayères aménagées bénéficient d'une indépendance hydraulique : les niveaux d'eau sont contrôlés et stables pendant la période de reproduction. Deux frayères sont déjà fonctionnelles sur l'Oust, à Montertelot et à Malestroit. Trois autres sur l'Oust et une sur le Blavet ont été réalisées à l'automne 2001 et produiront leurs premiers brochetons en mars-avril 2003 (Rohan (2), Josselin, Baud). Enfin, d'autres projets sont en cours de réalisation, notamment sur Melrand, Malestroit, puis sur Pontivy. Des suivis par enquêtes halieutiques et pêches électriques seront réalisés périodiquement pour vérifier leur bon fonctionnement.
Les poissons migrateurs auront également bénéficié de nombreuses actions, pour l'essentiel financées dans le cadre du CPER : suivi des migrations (voir encadré sur les remontées de saumons), radiopistage sur le Scorff, inventaires piscicoles mais également la réalisation de passes à poissons comme à Beaumont, Rieux et La Née sur l'Oust.

A.L.C.

12, rue du Belzic
56400 AURAY
Tél. 02 97 24 18 71
Fax 02 97 56 58 62
imprimerie.moreau@wanadoo.fr
offset ▸ photogravure ▸ p.a.o.
imprimerie ALRÉENNE

Entretien de cours d'eau

Maurice Urvoy réenchante les ruisseaux

Restaurer les cours d'eau, Maurice Urvoy y consacre son énergie et son savoir faire depuis 1995 à l'ouest du département. Des méandres de l'Ellé, l'Inam, l'Aër ou de leurs affluents, il connaît les embâcles, saules envahissants ou chablis menaçant les rythmes vitaux de ces cours d'eau. Il veille aussi sur les hommes dont il a la charge dans une équipe qu'il mène de berges en berges mais jamais en bateau. Un groupe parmi les cinq permanents mis en place depuis 8 ans par la fédération. Rencontre.

Une fois Gourin passée, puis la départementale, la vicinale et le chemin d'exploitation quittés, reste la marche. Et pour repérer l'endroit, entre bois et pâturages, deux colonnes de fumée mouvantes indiquent la direction. Vent et pluie sont au rendez vous sur le Moulin du Pré, un affluent de l'Inam lui ressemblant comme deux gouttes d'eau, en miniature. Maurice Urvoy, salarié de la fédération de pêche, est là avec son équipe depuis huit heures, en ce matin d'octobre 2002. Auparavant, il aura été chercher avec la camionnette du chantier, ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, autant dire la plupart des 6 qui l'accompagnent. Des êtres en insertion, cabossés par la vie. Bien sûr, il n'est pas obligé de le faire. "Mais ils n'ont pas toujours de moyens de locomotion et puis cela évite l'absentéisme, donne de la régularité, recale les horaires, c'est important pour reprendre pied" justifie Maurice ne quittant pas des yeux le déroulement des points chauds du chantier ; tronçonneuse, tracteur, feu.

▲ *Après le passage de l'équipe, le ruisseau retrouve vie.*

◀ *Maurice Urvoy, chef d'équipe, sur le chantier du Moulin au pré.*

Sécurité avant tout

Car le chantier est difficile, d'accès peu aisé, même si le tracteur a pu s'aventurer jusqu'à ce fond de vallée. D'autre part, ce sont les inextricables chablis de saules envahissant le ruisseau qui menacent à chaque intervention. Prévoir les risques, tous les risques, c'est un métier. "On ne peut pas s'occuper des gens si on ne s'occupe pas de leur sécurité" plaide t-il. Son expérience de forestier le sert à chaque instant. Alors parfois il vous laisse au milieu d'une phrase, empoigne sa tronçonneuse pour aller prêter main forte à ses gars, question de principe "s'il y a un danger, c'est moi qui le prend". Et, cela arrive souvent. De même la répartition des tâches est soigneusement pensée : éloigner du danger les plus récemment arrivés, faire une plate-forme de travail pour éviter de trébucher et avoir une vision nette des différents postes. A la tronçonneuse et souvent dans l'eau Michel, le plus ancien et le plus polyvalent, est arrivé en 1995 ; puis au tracteur Jean Luc, l'ancien chauffeur ; au gros bûcheronnage Dominique qui veille près du feu à ceux qui ont démarré plus récemment, Jean Luc, Henri et Christian.

Une fois hissés sur la plate forme, les saules sont débités, le bois mis en tas et les branchages brûlés pour faire place nette.

Le ruisseau est enfoui sous un chablis inextricable de saules.

Entretien durable des berges à objectif pérenne

Après 40 ans d'abandon total d'entretien rivulaire par les propriétaires, l'ampleur de la tâche de restauration est énorme et s'inscrira dans un C. R. E (voir encadré Haut Ellé) sur 5 ans. Il a été définie auparavant par Séverine Chanony, agent de développement de l'environnement à la Communauté de commune du Pays du Roi Morvan selon un cahier des charges départemental. Les types d'intervention s'égrainent le long des berges suivant "la vocation du cours d'eau. L'intérêt peut être piscicole mais il est aussi paysager à l'abord d'un pont en bordure de route pour sensibiliser les gens" précise Maurice Urvoy. "Il faut travailler en pensant au devenir des arbres et des berges dans quelques années". Retrouver le profil d'équilibre, garantir la stabilité des rives, de la végétation et des habitats, permettre le développement de tous les stades de la truite… Pour chaque parcelle, des interventions spécifiques. Alors grâce à sa connaissance du terrain, Maurice se projette pour envisager "Quel arbre peut casser, comment celui là va pousser afin d'éviter de revenir trop vite". Garder toujours à l'esprit cet objectif de gestion pérenne des berges. Et puis quelques principes "On essaie de conserver les jeunes plants, de garder tout ce qui est sain et les arbres de haut jet, chêne, frêne, aulne, hêtre". Là où le Saule est roi, il proscrit les cépées au ras du sol pour préférer une coupe en têtard d'un mètre "pour la conduite et l'entretien ultérieur", sans oublier le coup d'œil. Et c'est ainsi qu'il modèle les berges anciennement envahies laissant derrière lui, de jolis tas de bois pour le propriétaire du terrain, une place presque nette et au milieu une rivière qui a repris ses droits.

"Le travail bien fait comme outil pédagogique"

Le travail bien fait, plus qu'une histoire de goût, Maurice Urvoy l'utilise comme outil pédagogique. Pour lui même d'abord, avec ce sentiment de satisfaction que procure la comparaison de "l'avant et de l'après". Pour son équipe aussi, "afin de ne jamais oublier le travail de réinsertion, montrer ce que veut dire finir de façon impeccable". Pour les maîtres d'ouvrage "par rapport au respect du cahier des charges des travaux et pour se projeter dans l'avenir avec les interventions à réaliser plus tard". Des interventions qui devront être les plus légères possible avec l'espoir de voir ces emplois devenir eux aussi pérennes "Depuis sept ans, pas mal de gens sont passés par là et ont retrouvé une vie professionnelle. Ça me gêne de voir partir les bons éléments, ils ont acquis des compétences. Ce travail est très spécifique, il faut qu'il soit reconnu". Un souhait de professionnalisation qui devrait se concrétiser dans les mois à venir au travers du Contrat de Restauration Entretien qui débutera en 2003 avec sept emplois à la clé.

CI.L.C.
avec la participation de J.C.L.C.

Restauration et Entretien
Sur la voie de la pérennisation

2002 a été une année charnière pour les cours d'eau. En effet, plusieurs structures intercommunales se sont engagées dans la démarche des Contrats de Restauration Entretien.

- Le Syndicat du Scorff a, sur ce cours d'eau, terminé l'étude préalable. Le projet a été validé par l'Agence et la signature devrait intervenir d'ici la fin de l'année. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général du Morbihan sont cosignataires de ce projet qui concerne 300 km de cours d'eau.
- Sur le Loc'h, la Communauté de communes a engagé l'étude préalable, le terrain est terminé et la phase de concertation et de définition des objectifs a débuté fin 2002. Le CRE couvre 150 km de cours d'eau.
- Sur le bassin versant du Blavet et sur une partie amont de celui de l'Oust, la Communauté de communes du Pays de Pontivy, le Pays d'accueil de la vallée du Blavet et la Communauté de communes de Locminé ont engagé, en octobre 2002, une étude couvrant un linéaire de 400 km.
- Le Syndicat de l'Arz étudie actuellement l'engagement d'une démarche CRE sur un linéaire de 70 à 100 km en 2003.

A la tronçonneuse, Michel, le plus ancien de l'équipe, connaît parfaitement son travail.

Haut Ellé, un CRE de 5 ans

Après la mise en place des premiers chantiers d'entretien de cours d'eau par les bénévoles, relayés par la Fédération au travers de la création des 5 équipes permanentes, les collectivités locales s'impliquent désormais dans la restauration des cours d'eau au travers d'une démarche initiée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. C'est le cas de la communauté de communes du Roi Morvan (21 communes des cantons de Gourin, Guéméné sur Scorff et Le Faouët) qui vient d'entériner un programme de 5 années de travaux de restauration et d'entretien sur l'Inam, L'Elle, l'Aër, le ruisseau de Moulin au Duc, le Langonnet et le Stang Hingant. 123 km de cours d'eau concernés par la restauration et parcourus au travers d'un état des lieux réalisé en 2000 par Severine Chanony, titulaire d'un DESS en environnement et gestion des ressources naturelle. Etats des berges, écoulements, altérations… Tous ces éléments ont permis d'établir un diagnostic et de définir des objectifs par tronçon. Le programme des travaux a été validé et approuvé. D'un coût total de 856 000 € sur 5 ans, il est subventionné à 80 %. La communauté de commune y consacrera 125 000 € et les pêcheurs 25 000 €.

Via l'appel d'offre, l'équipe en action sur la région a toute les chances d'être retenue pour des réalisations qui, depuis huit ans ont fait leur preuve, tant en matière environnementale que sociale.

En 1998, lorsque la fédération décidait d'engager des moyens pour développer l'animation auprès des jeunes, le loisir pêche ne figurait pas, sauf quelques exceptions, dans les programmes "vacances" proposés par les collectivités ou les associations. La pêche n'était pas davantage, ou très rarement, un support éducatif utilisé par les enseignants. Les choses ont bien changé et à l'heure du bilan 2002, l'évolution enregistrée est importante.

Animation pêche

On fidélise

En effet, les rares séances d'initiation à la pêche au coup pendant les vacances d'été agrémentées d'une ou deux interventions scolaires ponctuelles, ont laissé la place en 2002 à 182 demi-journées d'animations rassemblant plus de 2600 enfants. Une évolution majeure du volume d'animations réalisées mais également de la place de la pêche vis à vis d'autres loisirs.

Loisir désormais reconnu

Il est essentiel de souligner qu'en cinq ans, la pêche est devenue une activité que les responsables de Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) souhaitent reconduire dans leur programme. Et plus seulement pour l'été mais, pour certains, à chaque vacance ! Les mini-stages organisés pour la première fois cette année et qui ont connu un vif succès sont d'ores et déjà reprogrammés pour 2003.

Coté scolaire, outre la reconduction de certaines actions très importantes (SeauS Blavet…), des projets riches et diversifiés ont été mis en place dans plusieurs établissements au travers des Contrats Educatifs Locaux (C.E.L.). A Elven, "Connaître, respecter, protéger les milieux aquatiques" a fait l'objet de neuf interventions avec des objectifs pédagogiques fixés en concertation avec l'enseignante. (Voir encadré : Vive la pêche en CM2).
De là à considérer l'animation pêche comme un outil pour la collectivité, au regard des notions fondamentales abordées avec ces adultes de demain, il n'y a qu'un pas.

Toucher un large public

Si les jeunes ont encore constitué la cible préférentielle de nos actions en 2002, des efforts importants ont été faits en direction du grand public. Notre participation a plusieurs manifestations "départementales", le festival saumon à Pont-Scorff, la deuxième édition des "Rencontres et ruralité" en partenariat avec la Fédération des chasseurs à S[t] Donat, la fête de la chasse et des loisirs verts à Malestroit, nous ont permis de présenter notre loisir. Certains visiteurs ont même capturé leur premier poisson sur notre stand ! (Voir en brèves).
Ces manifestations qui s'adressent à différents publics (morbihannais, touristes, pêcheurs et non pêcheurs), nous ont permis aussi de mettre en avant les actions que mènent les AAPPMA et la fédération pour la préservation des milieux aquatiques.
Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'impact direct de notre participation à ces manifestations, il est important d'y être présent pour promouvoir et développer notre loisir.

Localement aussi

Les AAPPMA ont sollicité en 2002, 37 demi-journées d'aide à l'animation. Un "outil" de plus en plus utilisé qui aura permis à certaines associations, de rendre possible sur leur zone d'influence la réalisation d'un projet pédagogique avec une école, d'être présente sur un forum des associations, etc… Cette volonté affirmée par certaines associations de pêche du Morbihan de faire découvrir le loisir pêche, a fait émerger un projet. Il vaut aujourd'hui à l'AAPPMA l'Entente du haut Ellé, une sélection pour la finale nationale des trophées "*halieutica*", organisés par l'U.N.P.F. et Lyonnaise des eaux, dans la catégorie école de pêche. Verdict attendu à la fin de l'année. Et quelqu'en soit le résultat, cette idée de centre itinérant de pêche et de découverte des milieux aquatiques serait certainement un outil de développement et de promotion très intéressant pour notre loisir. Reste maintenant à mobiliser des partenaires pour transformer ce projet en réalité.

Y.L.C.

Animation pêche - évolution 1998/2002

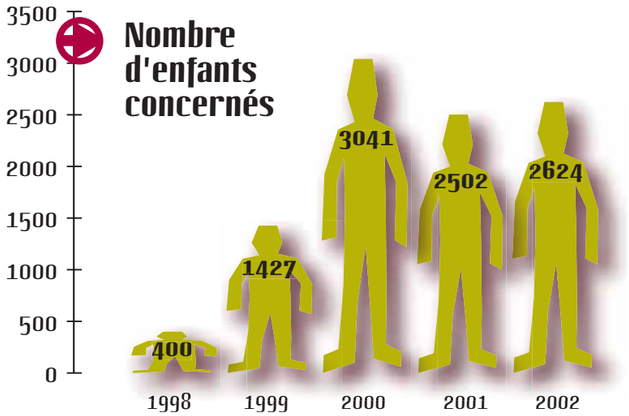

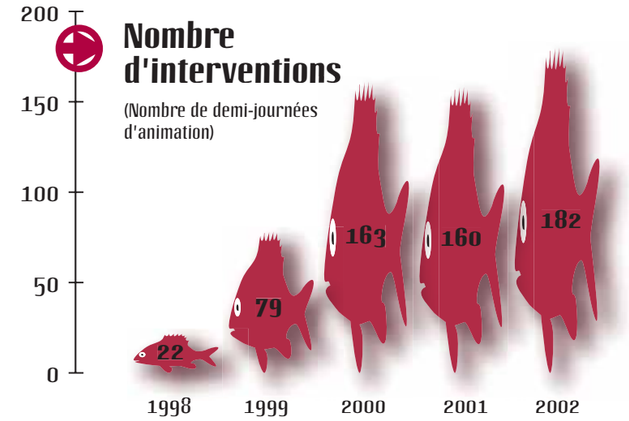

L. Lemare - FDPPMA 56

Plusieurs manifestations, ici à Pont-Scorff, ont permis de toucher un large public. ▼

L. Lemare - FDPPMA 56

▲ *Faire découvrir et comprendre la rivière aujourd'hui pour qu'elle soit mieux protégée demain.*

Vive la pêche en CM2

Extrait du journal de l'école S[t] Joseph d'Elven.
"Toute l'année, nous avons travaillé avec Loïc de la fédération de pêche du Morbihan. Il nous a appris des tas de choses sur l'eau et les ruisseaux, étangs et rivières qui nous entourent. Nous savons comment se déroule la vie d'une truite, quels sont les animaux qui vivent dans les ruisseaux et ce qu'il faut pour y vivre bien, comment se construit le pays de l'eau. Nous avons découvert aussi l'importance des lavoirs dans la vie d'autrefois… (Nous en avons fait un petit album). Nous avons nettoyé une partie de ruisseau et installé un aquarium avec les poissons que nous avons pêchés à Kerguehennec. Pour l'installer, nous avons fait une chaîne dans la cour, du robinet extérieur jusqu'à la classe et Loïc a mis un produit qui enlève le chlore (sinon les poissons seraient morts). Après le pique-nique, nous avons commencé à pêcher dans l'étang : (Loïc a montré le geste a faire). Romain et Julien ont préparé l'amorce; c'est une espèce de pâte qui attire les poissons quand on la jette dans l'eau.

L. Lemare - FDPPMA 56

Baptiste a pêché la plus grosse perche soleil, Quentin a pêché 15 poissons, mais tout le monde a réussi à prendre au moins un poisson. Nous en avons gardé une dizaine et ils sont toujours en vie… sauf le gardon qui était l'un des plus gros. Les parents et les élèves des autres classes sont venus voir nos panneaux explicatifs et l'aquarium".

La classe de CM2

Le projet éducatif s'est clos sur une agréable séance de pêche.

Etude et Gestion des Peuplements Piscicoles et des milieux aquatiques

FISH-PASS

- Etudes et gestion des peuplements piscicoles
- Enquêtes halieutiques
- Passes à poissons et restauration des voies de migration
- Habitats piscicoles - Débits biologiques
- Notices d'incidence
- Pêches électriques ou aux engins, pièges de comptage

Tél. 02.99.77.32.11 - Fax : 02.99.77.31.96
Email : fishpass@fish-pass.fr
http://www.fish-pass.fr

Après une année 2001 "complètement truite", cette année encore, dame fario n'aura globalement pas déçu ses adeptes. Une saison cependant plus en demi-teinte que la précédente, il est vrai exceptionnelle. Elle aura été marquée par des résultats variables à l'image des niveaux d'eau dans les rivières. Nouveauté cependant avec le rétablissement de la pêche dans les 50 m des barrages, secteur très apprécié des pêcheurs.

P. Roynard - CSP

Ce beau sandre pris sur le Blavet le jour de l'ouverture semble laisser de marbre cette poule de granit.

"Petit poisson mais grand plaisir".

P. Roynard - CSP

Saison de pêche

Le point par espèce

Après de longs mois d'abstinence, les amateurs de la truite ont pu enfin arpenter les cours d'eau en ce samedi 9 mars 2002.

On peut noter une fréquentation exceptionnelle ce jour d'ouverture, des voitures en nombre à tous les ponts.

Après un automne très sec, les pluies observées depuis la mi-janvier ont donné à l'ouverture des niveaux d'eau moyens avec des eaux relativement claires. Le matin du 9 mars les conditions étaient idéales; temps beau, légèrement couvert, vent modéré de secteur sud et températures clémentes.

Du fait des niveaux d'eau, les meilleurs résultats furent réalisés par les pêcheurs ayant choisi les secteurs médians des cours d'eau. Des parcours globalement satisfaisants avec des paniers moyens de deux à cinq truites par pêcheurs.

Les précipitations auront été faibles tout au long de la saison et il aura fallu rapidement préférer le vairon puis le lancer-léger aux appâts naturels pour obtenir des résultats réguliers. Mai et juin auront été très bons en pêche sportive et auront comblé les moucheurs. Malheureusement, dès juillet l'étiage se fit ressentir très sévèrement et la truite fut de plus en plus difficile à leurrer. Les quelques sporadiques épisodes pluvieux observés au cours de la saison ne produisirent pas les coups d'eau habituels attendus par les férus des appâts naturels.

La fin de saison fut donc très difficile, les poissons en alerte et souffrant des bas niveaux, certains cours d'eau frôlant l'assec.

Un brochet de 1.19 mètres pour 11 kg pris dans la Vilaine à Marzan par Gilles Thebaud.

Un point très positif de cette saison de pêche à la truite est la confirmation du retour de cette espèce sur les secteurs du bas-Scorff. La fermeture de la pisciculture de Pont-Kerlo et la diminution de la production à la pisciculture industrielle de Pont-Calleck se font ressentir sur le cheptel de truites. De nombreux pêcheurs se sont fait écho de cette amélioration qui devrait petit à petit, espérons le, redonner au Scorff la réputation qui fit ses heures de gloire.

Carnassiers

Bonne saison dans l'ensemble, avec tout de même des irrégularités.

Une bonne fréquentation pour l'ouverture, en particulier à Guerlédan et sur l'ensemble des parcours du Haut Blavet et de l'Oust. Pas de coup d'eau mais des conditions tout de même favorables ont produit des résultats qui promettaient une bonne saison.

Le Sandre en demeure la vedette avec de beaux spécimens...

2002 fut marquée par des captures de grosses Perches. Sur le bief de Montertelot ont été enregistrées quelques perches avoisinant les 50 centimètres et de nombreuses autres dépassant allégrement les 40 centimètres, de même sur le Blavet. A l'étang de Kerguehennec, un jeune pêcheur aurait mis au sec une perche de 56 cm, dépassant les 2 kg au cours du mois de septembre.

Le Brochet demeure encore à la peine. Même si les résultats au lac de Guerlédan ont été très bons avec quelques gros spécimens, les prises furent très irrégulières sur l'Oust et le Blavet. Une prise comme celle de ce Brochet de 1,10 mètres à Montertelot réalisée par un pêcheur de Josselin reste rare sur ces canaux où l'espèce souffre toujours des variations incessantes des niveaux d'eau. Les pêcheurs du Blavet auront encore été contrariés et ceci dès l'ouverture par des abaissements de biefs injustifiés en particuliers sur les secteurs à l'aval de Baud ainsi que sur le haut-Blavet à hauteur de Saint-Aignan.

...I... (suite page 16)

Y. Le Clanche - FDPPMA 56

De beaux sandres, comme celui-ci pris sur le Blavet, ont éclairé la saison des pêcheurs concernés.

50 mètres: 15 ans de bagarres récompensés!

C. Le Clève - FDPPMA 56

Avec cette levée d'interdiction de pêche à l'aval et à l'amont des barrages, de nombreux pêcheurs devraient retrouver le chemin des cours d'eau.

Après 15 années de bagarre suite à l'interdiction de pêche dans les 50 m des barrages, la réglementation rétablit désormais la pratique de ce loisir sur un secteur très apprécié des pêcheurs. Rappel des faits.

En 1988, deux articles du code rural interdisaient:

➜ pour le premier, la pêche à la ligne sur une distance de 50 mètres à l'aval des ouvrages établis sur les cours d'eau du domaine public (Oust, Blavet, canal de jonction)

➜ pour le second, la pêche à la ligne sur une distance de 50 mètres en amont et en aval des ouvrages établis sur des cours d'eau classés à saumons.

Ces deux articles étaient depuis lors très contestés par les pêcheurs car ils interdisaient la pêche sur les secteurs les plus appréciés des pêcheurs sans pour autant apporter aux espèces piscicoles la protection annoncée.

Depuis près de 15 années, les pêcheurs, morbihannais en tête, sollicitaient donc sans relâche ministère et autorités diverses afin que soit revue cette réglementation.

Annoncée depuis plus d'un an et attendue pour l'ouverture de la pêche des poissons carnassiers en mai dernier, cette modification de la réglementation avait cependant été retardée par les nombreux avis requis, dont celui du Conseil d'état, puis en raison des élections présidentielles et du changement de gouvernement.

Voilà donc qui est fait: le décret 2002-965 du 2 juillet 2002, paru au journal officiel le 9 juillet 2002 modifie ces dispositions réglementaires au travers de ses articles 16 et 17. Désormais, les conditions d'exercice de la pêche au pied des barrages sont régies par le seul article R 236-86 (modifié) du code rural qui stipule:

Art. R236-86 (modifié): toute pêche est interdite à partir des barrages et des écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une ligne. En outre, la pêche aux engins et aux filets, est interdite sur une distance de 200 mètres en aval de l'extrémité de tout barrage et de toute écluse.

Les conséquences de cette modification réglementaire sont importantes:

1. **Simplification: désormais, la réglementation de la pêche en aval et en amont des barrages est identique quelque soit le statut du cours d'eau (domanial ou non, classé " rivière à saumon " ou non).**
2. **Une pêche plus agréable car protégée des passages des bateaux, plus intéressante en raison de la présence d'eau vive à l'aval des ouvrages, plus facile d'accès et plus conviviale.**
3. **De nombreux pêcheurs qui, ne trouvant plus de plaisir à pêcher en raison de ces interdictions, avaient raccroché leurs cannes, devaient retrouver le chemin du bord des cours d'eau dont la fréquentation, y compris touristique devrait s'en trouver augmentée.**

IMPORTANT: la pêche à partir des passerelles établies sur les barrages reste interdite.

C.L.C

Truite prise en mai 2002 dans un ruisseau affluent de l'Arz, 54 cm pour 1,780 g !

Pêche à l'aval des ouvrages

Tant attendue par les pêcheurs, l'autorisation de la pêche dans les 50 mètres à l'aval des barrages et écluses est parue au J.O. le 9 juillet (voir encadré page 15).

Sans attendre, de nombreux adeptes de cette pratique, frustrés durant 15 ans, ont pu s'en redonner à cœur joie, et l'on a pu voir les ouvrages s'animer. A certains endroits, il y avait des pêcheurs tous les jours, recherchant les carnassiers, ou tout simplement chevesnes et gardons à la mousse dans ces secteurs aux heures chaudes de la journée.
Aucun abus n'a été constaté.

Pour les pêcheurs au coup la saison aura été moyenne et marquée par des irrégularités dans les résultats.
Il faut toutefois remarquer le bilan impressionnant de la finale du championnat de France des clubs qui s'est déroulée sur le parcours de Rieux les 21 et 22 septembre. En effet, les 250 concurrents (50 équipes), ont pêché près de 760 kg de poissons. De quoi conforter la bonne réputation de la Vilaine à Rieux en tant que site particulièrement poissonneux, qui vient d'ailleurs d'être certifié "parcours international".

Saumon

La saison 2002 aura été moyenne pour les saumonniers. En effet, à l'heure où nous mettons sous presse, les captures déclarées sont en légère baisse par rapport à la saison 2001.
Les remontées comptabilisées à la station du moulin des princes montrent pourtant une recrudescence du nombre de Castillons qui cette année étaient de taille exceptionnelle (certains sujets avoisinant les 70 cm et 4.5 kg). En revanche les remontées de Saumon de printemps qui sont quasi-nulles cette année, nous obligent à la vigilance.

Sur le Blavet, l'effet des passes installées ces dernières années se fait nettement sentir. De nombreuses captures ont été enregistrées haut sur le bassin. Plusieurs saumons ont même été observés à l'aval immédiat de Pontivy.

L.L.

››› Captures de saumons 2002
(Déclarations au 22/10/02)

- Ellé + Laïta : 58	- Scorff : 22
- Blavet : 95	- Kergroix : 3

COMPTOIR DE LA MER
La boutique de la Coopérative Maritime

Côté mer !..
Côté rivière !..

Venez retirer votre carte de fidélité
REMISE 10% permanente
sur le rayon pêche

Pêche ▪ Nautisme ▪ Vêtement ▪ Décoration

AURAY
☎ 02.97.24.04.97
Zone de Kerbois

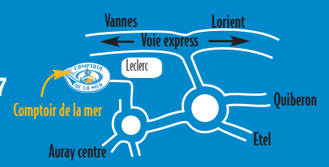

VANNES-THEIX
☎ 02.97.42.40.80
S' Léonard

ETEL / Le Quai ☎ 02.97.55.30.76

LORIENT / ☎ 02.97.87.08.63
Port de pêche
Avenue de la Perrière

Cahier

Spécial pêche

Conseils à un pêcheur déçu

Les dernières saisons ont été parmi les plus fructueuses qu'on ait connues depuis longtemps. Des truites en nombre, et souvent de belle taille, ont contenté une kyrielle de pêcheurs. Des plus petits ruisseaux aux rivières oubliées, tous nos cours d'eau à truites y ont contribué. Pourtant, au milieu de ce concert de satisfaction, résonnaient par ci, par là, quelques cris de pêcheurs déçus. A ceux là, nous voulons donner trois conseils:

1- Nul ne peut prendre du poisson s'il ne va à la pêche. C'est presque une La palissade, mais, à écouter certains, il semble nécessaire de la rappeler! Donc, pêcheur déçu, si tu veux pêcher: vas à la pêche!

2- Le terme "bredouille" ne date pas d'hier. Il figure déjà dans tous les grands romans moyenâgeux. La bredouille a toujours existé et est autant représentative de la pêche que le panier du même nom. Donc, pêcheur déçu, si tu veux prendre du poisson, acceptes la bredouille !

3- Il y a des jours où rien de mord, certes! Mais pour tous les autres jours, les plus nombreux, il est possible de prendre du poisson. Mais pour ça, il faut le leurrer, l'abuser; donc, être malin, rusé, discret; réfléchir au vent, au niveau d'eau, à sa couleur, à celle de sa palette, à l'épaisseur de son fil,... mille choses qui font le bon pêcheur, celui qui prend du poisson. Donc, pêcheur déçu, si tu veux éviter la bredouille, sois plus malin qu'un poisson.

Ces conseils, évidents, valent bien sûr pour toutes les pêches.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toute la réglementation nécessaire, ainsi que des portraits de pêcheurs, des techniques et des conseils (judicieux ceux-là!).
Puissent-ils contribuer à faire de vous un pêcheur heureux, c'est notre plus grand souhait.

Vos avis, remarques et suggestions sont les bienvenus!
Bonne année halieutique.

CLC

C. Le Cève - FDPPMA 56

2003

Réglementation 2003 : fiche pratique

››› Dates d'ouverture

- 1re catégorie et truites : du 8 mars (à 8h00) au 21 septembre inclus
- 2nde catégorie* :
  a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1er janvier au 26 janvier et du 10 mai au 31 décembre
  b) poisson blanc : toute l'année
  c) Saumon : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

** Attention : le lac de Guerlédan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.*

››› Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.
Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

››› Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- saumon : voir réglementation spécifique
- sandre : 40 cm
- black-bass : 23 cm (en seconde catégorie)
- brochet : 50 cm (en seconde catégorie)

››› Nombre de lignes autorisées

- en 1re catégorie : une seule ligne sauf sur certains plans d'eau de première catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. liste page 26).
- en 2nde catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

››› Limitation de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Se renseigner ultérieurement.

››› Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 11 avril inclusivement, sauf sur la Sarre, géré par l'AAPPMA de Melrand, où elle est interdite toute l'année.

Réserves de pêche et réglementations particulières 2003

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. d'AURAY
- L'étang de TREAURAY : pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de BREC'H (limite aval), soit sur une distance de 200 m.
- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. "ENTENTE DU HAUT ELLE"
- Le ruisseau de CADELAC : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de GUEMENE
- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AAPPMA de Guéméné.

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de GUER
Bassin de l'AFF
- Ruisseau du Camp de COËTQUIDAN (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Etang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.
Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de LORIENT
- Le ruisseau du moulin de Cabrec et un affluent de rive droite pour leurs parties comprises dans le périmètre de la forêt communale de Lann Bourgeol (commune d'Inguiniel).

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de MELRAND
- La pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite toute l'année sur les cours d'eau dépendant de l'AAPPMA "La Gaule Melrandaise".

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de MUZILLAC
- La rivière de SAINT ELOI : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).
- Le TOHON : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac).
- Réserve temporaire : En outre, toute pêche est interdite sur la rivière de SAINT ELOI de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 200 m en aval pendant la période de fermeture de la pêche de la truite.

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de PLOUAY
Bassin du SCORFF
- Le ruisseau de SAINT PIERRE : sur toute sa longueur, jusqu'à sa confluence avec le Scorff (commune de Pont Scorff).

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de PONTIVY
- Le ruisseau de LESTURGANT : pour la section délimitée à l'amont par un point pris à 20 m à l'amont immédiat du moulin en ruines de Lesturgant (moulin amont) et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.
- Le ruisseau de KERVENOAËL et ses petits affluents : sur toute sa longueur.
- Le ruisseau du OUILLY : de sa source jusqu'à Pont er Oriol à l'aval.
- La dérivation du déversoir du Roch sur le Blavet (rive droite), commune de Saint Thuriau.

››› Zone d'influence de la "Gaule de Lanvaux"
- La période de fermeture du Black-Bass sur l'étang du Moulin Neuf (Malansac) est prolongée jusqu'au 15 juin inclus.

››› Zone d'influence de l'A.A.P.P.M.A. de VANNES
- Etang de TREGAT : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.
- Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.
- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

Petit sandre de Guerlédan.

L. Lemare - FDPPMA 56

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département.
Les X, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus.
Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces
Bassin de la Vilaine	La Vilaine	La Roche Bernard	XXX XXX	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille Sandre, brochet, perche
	L'Oust	La Gacilly, St-Martin Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	XXX XX	Tous poissons blancs Sandre, brochet, perche
	L'Yvel	Ploërmel, Mauron	X X XX	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc
	Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	X XX	Truite Brochet, perche, poisson blanc
	L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	X XX	Truite Poisson blanc et carnassier
	L'oyon	Guer	X	Truite
	La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	XX	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche
	L'Arz 1re catégorie	Gaule de Lanvaux Questembert, Vannes	XX X	Truite, brochet, perche Poisson blanc
	L'Arz 2e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	XXX	Brochet, poisson blanc
	Le Sedon	Josselin	XX	Truite
Bassins côtiers	Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	XX	Truite, poisson blanc, brochet
	Le Tohon, Le Kervily	Questembert	XXX	Truite
	Le Liziec, Le Meucon	Vannes	XX	Truite
	Le Kergroix	Auray	XXX X	Truite (fario et de mer) Saumon
	Le R. du Pont du Roch	Lorient	XX X	Truite (fario et de mer) Saumon
	Le Sal	Auray, Vannes	X	Truite, poisson blanc, carnassier

	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces
Bassin du Blavet	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	XXX XX X XX X	Gardon, brème Sandre, perche, autres blancs Brochet, truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)
	La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	XXX	Truite, poisson blanc, carnassier
	L'Evel	Baud, Locminé	XX X X	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)
	Le Tarun	Baud, Locminé	XXX	Truite
	La Sarre	Melrand, Guéméné	XXX	Truite
	le Brandifrout	Melrand	XXX	Truite
	Le Sebrevet	Lorient	XXX	Truite
	Le Kersalo	Lorient	XXX	Truite
	Le Temple	Lorient	XXX	Truite
Bassin du Scorff	Le Scorff	Plouay, Guémené	XX XX X	Truite Saumon Brochet, poisson blanc
	Le R. de S' Sauveur	Plouay	XXX	Truite
Bassin de l'Ellé	La Laïta		XX	Truite, saumon
	L'Ellé	Entente du haut Ellé	XX XX	Truite Saumon, brochet, poisson blanc
	Le Naïc	Entente du haut Ellé	XXX	Truite
	L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	XXX XX	Truite Saumon
	Le Langonnet	Entente du haut Ellé	XX	Truite
	Le Rozo	Entente du haut Ellé	XX	Truite
	L'Aër	Guéméné, haut Ellé	XX	Truite
	Canal de jonction	Pontivy, Rohan	XXX	Carnassier, poisson blanc

	Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité pêche en barque	Quantité	Espèces
Étangs accessibles sans supplément	Etang de Lannenec	1	AAPPMA de Lorient	Oui (2)	XXX XXX	Perche, brème, gardon, carpe Brochet
	Etang au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	Oui (1)	XXX XX	Sandre Brochet, poisson blanc
	Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Brochet, brème, gardon
	Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	Non	XXX X	Poisson blanc Brochet, perche
	Etang de Noyalo	5	AAPPMA de Vannes	Non	XXX	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
	Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	Oui	X	Carnassier, poisson blanc
	Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Rochefort, de Questembert	Non	XXX	Brochet, perche, carpe
	Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	Oui (2)	XX	Brochet, poisson blanc
	Etang de Tregat	9	AAPPMA de Vannes	Non	XX X	Sandre Poisson blanc
	Etang de Chateau Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	Non	X	Brochet, poisson blanc
	Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
	Etang de Kerguehennec	12	AAPPMA de Locminé	Non	XXX XX	Poisson blanc, carnassier
	Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
	Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	Oui (2)	XXX	Poisson blanc, carnassier
	Etang du Dordu	15	Commune de Langoëlan	?	X	Poisson blanc, carnassier
	Etang de Réguiny	16	Assoc, des Pêcheurs de Réguiny	?	XX	Poisson blanc, carnassier.

(1) : nécessite l'acquisition d'une carte spécifique (12€) (2) : moteur thermique interdit.
Les deux étangs du Dordu et de Réguiny étant non réciprocitaires, il est nécessaire d'acquérir auprès du gestionnaire concerné un droit de pêche spécifique en sus de votre carte d'AAPPMA et des taxes piscicoles.

COTES D'ARMOR
ILLE ET VILAINE
FINISTÈRE
LOIRE ATLANTIQUE
GUERLÉDAN
Page 25
Page 22
Page 23
Page 24
GOURIN
LE FAOUËT
GUÉMÉNÉ SUR SCORFF
CLÉGUÉREC
PONTIVY
ROHAN
LA TRINITÉ PORHOËT
MAURON
GUILLIERS
MELRAND
PLOUAY
ARZANO
JOSSELIN
PLOERMEL
BAUD
LOCMINÉ
GUER
St JEAN BREVELAY
LOCHRIST
HENNEBONT
LANESTER
LORIENT
MALESTROIT
QUELNEUC
GRANDCHAMP
ELVEN
St MARTIN sur OUST
LA GACILLY
ROCHEFORT EN TERRE
ETEL
AURAY
VANNES
QUESTEMBERT
ALLAIRE
REDON
PORT-NAVALO
MUZILLAC
LA ROCHE BERNARD
QUIBERON
N24
N166
Inam
Moulin du Duc
Ellé
Aër
Scorff
Naïc
Kergustan
Houé
Blavet
Canal de jonction
Belle-Chèrre
Runio
Evel
Lié
Ninian
Leverin
Yvel
Aff
Sarre
Brandifout
Sebrevet
St Sauveur
Temple
Kersalo
Tarun
Sedon
Oust canalisé
Oyon
Pont du Roch
Claie
Loch
Rahun
Kergroix
Arz
Sal
Liziec
Oust
Kervily
Tohon
Trévelo
Vilaine
Cours d'eau de 1ere catégorie
Cours d'eau de 2e catégorie
Routes principales
Siège d'une association de pêche
Principaux plans d'eau (voir tableau page 19)

Jacqueline Fauchois, 70 ans :
« Une préférence pour la perche »

Y. Le Clainche - FDPPMA 56

" Une situation idéale pour m'adonner à un loisir dont je ne pourrais pas me passer".

Y. Le Clainche - FDPPMA 56

L'Arz au moulin d'Arz : un coin que Jacqueline connait jusqu'au moindre cailloux et où cohabitent truites et perches. Pour s'y rendre : A Rochefort, prendre la D777 vers St Gravé. Avant la station d'épuration, à droite vers la ville au blanc. Après 300 m prendre à gauche et continuer tout droit.

Quand avez-vous commencé à pêcher et comment ?

Pendant mes premières vacances, ici, au moulin d'Arz en 1968. J'ai accompagné mon mari qui pêchait et j'ai eu envie d'essayer. Lui ne pêche plus aujourd'hui, mais moi, je me passerais de manger pour aller à la pêche.

Pourquoi la pêche ?

C'est essentiel, même si j'ai beaucoup d'autres loisirs. La pêche c'est avant tout un moment de détente qui permet de faire le vide. C'est aussi un moyen de profiter de la nature qui est assez particulière à certaines heures au bord des cours d'eau. C'est bien sûr le plaisir de réussir à leurrer les poissons.

Quelle pêche pratiquez-vous ?

Plusieurs. La truite à la cuillère et au ver de terre, de temps en temps à la sauterelle. Le brochet au vif. La perche au vif et au ver de terre. Le chevesne de temps en temps…

Votre pêche préférée ?

La pêche au ver parce qu'on peut prendre plein de poissons différents. Tout mord à cet appât, même le brochet.

Un poisson préféré ?

Pas vraiment, même si j'ai une légère préférence pour la perche parce que c'est un poisson rigolo à pêcher, abondant près de chez moi et qui est en plus excellent à manger.

Votre rivière de prédilection ?

L'Arz et ses affluents autour du moulin où je demeure. Il m'arrive très occasionnellement de pêcher ailleurs, ce n'est pas désagréable. Mais, ici, je connais presque tous les autres pêcheurs, c'est sympa. Et puis, je n'ai pas besoin de prendre ma voiture.

Un souvenir de pêche particulier ?

Oui, le 2 septembre 2000 sur l'Arz. J'ai profité d'un nettoyage de l'Arz avec la gaule de Lanvaux pour mettre une canne à brochet au posé. La pause casse-croûte a été un peu plus appréciée encore qu'habituellement. Lorsque j'ai relevé ma canne, quelle surprise ! Un brochet de 82 cm pour 3,905 kg : un bon moment partagé avec mes amis de l'AAPPMA.

La saison qui se termine ?

Pour la truite, un peu moins bonne que la saison dernière qui avait été excellente. En revanche, meilleure pour la perche.

Le matériel et le montage que vous utilisez ?

J'utilise le même matériel quand je pêche la truite et la perche au ver : une canne et un moulinet tout ce qu'il y a de plus simple. Pour les hameçons je prends du n° 4. C'est peut être un peu gros mais je trouve qu'on blesse moins les poissons qui doivent être remis a l'eau.

Un conseil à donner ?

La perche est un poisson délaissé par les pêcheurs. Si j'avais un conseil à donner, il serait culinaire pour redonner à ce poisson tout l'intérêt qu'il mérite. Pour vous en convaincre : levez les filets d'un poisson de taille raisonnable, farinez et passez à la poêle…

Y.L.C.

MONTAGE «PASSE PARTOUT»

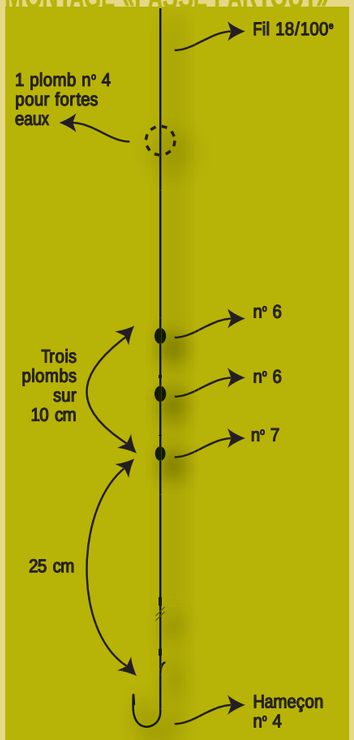

Spécial pêche

Philippe Rouillé, 48 ans :
« le saumon sur le bas blavet »

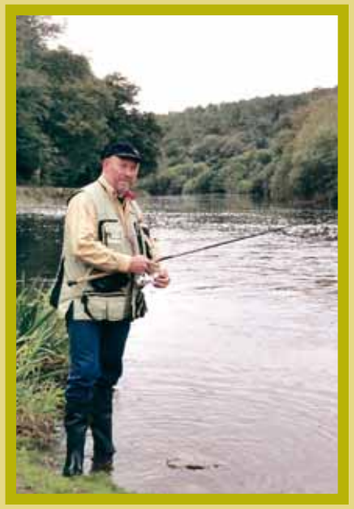

Y. Le Clainche - FDPPMA 56

Philippe Rouillé, Hennebontais, a commencé à pêcher le saumon sur le Blavet par commodité et pour pratiquer un loisir qu'il a redécouvert. C'est aujourd'hui un pêcheur passionné.

Y. Le Clainche - FDPPMA 56

Le Blavet à Quellenec, une écluse bien connue des pêcheurs de saumons. Pour s'y rendre, depuis Hennebont, prendre la D724 vers Kerpotence. Après le carrefour qui permet de rejoindre Lochrist, au château d'eau, prendre à gauche et continuer tout droit.

Comment êtes-vous venus à la pêche ?

En fait j'ai recommencé à pêcher il y a cinq ans après une discussion avec des collègues de chasse, qui sont eux-mêmes des pêcheurs passionnés. Ils m'ont donné envie de pratiquer à nouveau ce loisir que j'avais arrêté à l'âge de 15 ans lorsque je suis rentré en apprentissage.

Que vous procure ce loisir ?

Avant tout de la détente parce que dans mon métier, je suis boucher charcutier traiteur, on vit a cent a l'heure. Egalement, le plaisir de se retrouver avec des collègues au bord de l'eau, de profiter de la nature et de partager ensemble une passion. Et aussi de prendre quelques poissons.

Une pêche préférée ?

Pas vraiment, j'aime bien essayer différentes pêches.
Même si c'est la cuillère qui m'a procuré les plus fortes sensations, j'ai une légère préférence pour la pêche à la mouche bien que je ne pêche que la truite, pour le moment, à cette technique.

Un poisson préféré ?

Le saumon, même si je n'ai découvert ce poisson que depuis deux saisons.
Je pense que n'importe quel pêcheur qui aurait rencontré ce poisson comme je l'ai rencontré ne pourrait répondre autrement.

C'est à dire ?

Comme je vous l'ai dit, mon travail ne me laisse pas beaucoup de temps libre. Le Blavet étant à cinq minutes de mon domicile et entendant parler autour de moi de pêche du saumon sur ce cours d'eau, je décide l'an dernier au mois d'avril de prendre mon timbre "migrateur" (sans avoir beaucoup d'informations sur la pêche du saumon).
Equipé en matériel à lancer par le détaillant local, je suis allé à l'écluse de Quellenec.
Une heure après le premier coup de lancer j'avais mon premier poisson, un saumon de printemps de 10 livres pour 82 cm. Un grand merci à un pêcheur connu et habitué des lieux, pour ses premiers conseils et pour son aide lorsque le saumon était prêt a mettre dans l'épuisette.

A quoi pêchez-vous ?

A la cuillère Quimperloise qu'un collègue pêcheur de saumon fabrique.

Votre meilleure saison ?

La première, l'année dernière. Ce premier saumon de printemps a été suivi dans les quinze jours de deux autres poissons, quasiment de la même taille. Quelques semaines plus tard j'ai pris un castillon.
Pas mal pour une première saison ! La deuxième n'a pas été aussi fructueuse ! Ça fait partie de cette pêche.

Une rivière en particulier ?

Le Blavet pour des raisons pratiques, j'y suis en cinq minutes. Sans doute aussi parce que c'est sur cette rivière que j'ai capturé mon premier poisson. Et puis parce qu'il y a du poisson et semble-t-il, un peu plus encore cette année.

Si vous aviez un souhait à formuler ?

Deux si vous le permettez.
Le premier concernerait la truite et le nombre de captures autorisées : 10 poissons par jour cela me parait excessif et ne va pas dans le sens de l'évolution de notre loisir ; même si je ne déteste pas manger un poisson de temps en temps.
Le second serait dans un même ordre d'idée pour le saumon. La seconde ouverture avance un peu trop loin dans l'automne et certains poissons capturés ont déjà passé plusieurs mois en rivière. Ils présentent donc un intérêt culinaire moindre. Ne serait il pas plus intéressant de les laisser se reproduire. (*)

Y.L.C.

(*) Ce souhait a été pris en compte par la fédération en 2002 dans la réglementation spécifique. En effet, entre le 15 octobre et le 1er novembre la pêche du saumon est possible… mais la remise à l'eau est obligatoire.

La "Quimperloise"

Spécial pêche

Raymond Chappalat, 64 ans: « L'alose à la mouche »

Collection Raymond Chappalat

Raymond Chappalat: "Prendre du temps pour transmettre ma passion de la pêche à la mouche et du montage".

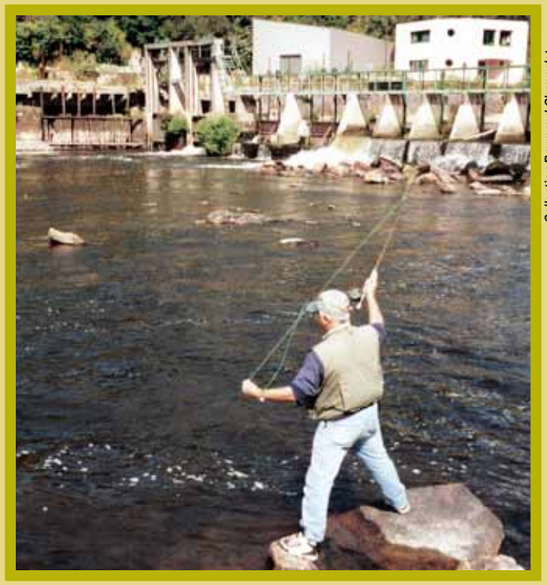

Collection Raymond Chappalat

Le barrage des gorets à Hennebont: haut lieu de la pêche du saumon, du mulet et de l'alose.

Comment avez vous découvert la pêche?

Je pêche depuis l'âge de 6 ans. J'ai découvert la pêche en accompagnant mon père, qui était un pêcheur passionné.
Comme beaucoup d'enfants, les premiers poissons que j'ai pêchés étaient des vairons, des goujons. Puis, assez rapidement, j'ai pris mes premières truites. Dès lors, le virus ne m'a plus quitté.

Votre pêche préférée aujourd'hui?

Je pêche à 95 % à la mouche.

Et pourquoi la pêche à la mouche?

Les raisons sont multiples: tous les poissons sont prenables à la mouche. Il n'y a pas de contraintes pour chercher ou conserver des appâts. On fabrique ses mouches. On peut remettre le poisson à l'eau en ne l'ayant blessé qu'un minimum. Une connaissance du milieu est indispensable. Le matériel utilisé permet un contact direct avec le poisson.

Un poisson préféré?

S'il faut en choisir un, ce serait un poisson peu connu: l'alose

Comment l'avez vous découvert?

Grâce a un ami qui savait que, de temps en temps, je m'amusais sur des mulets, à l'écluse des Gorets sur le Blavet. Il m'a informé de la présence d'aloses.
Quelques temps après et bien que ne disposant pas de mouche spécifique pour ce poisson, j'ai voulu essayer. Je suis donc allé aux Gorets avec une mouche que j'avais récupéré lors d'une partie de pêche à la truite en réservoir. J'ai, avec cette mouche, eu la chance de prendre ma première alose. Un poisson de 55 cm!

Que recherchez vous dans cette pêche?

Peu connu chez nous, ce migrateur l'est beaucoup plus des pêcheurs de certaines rivières de France, la Dordogne par exemple où il est apprécié pour ses qualités combatives. Je vous assure que ce poisson n'a rien à envier sur cet aspect là, à un autre migrateur beaucoup plus connu en Bretagne. C'est un poisson qui a un démarrage fabuleux.
Je recherche dans cette pêche, comme dans les autres pêches, le combat avec le poisson que je trouve encore plus intéressant avec une canne à mouche.

Avez vous un parcours préféré?

Je ne pêche ce poisson que depuis 4 ans. Je ne l'ai pêché que sur le Blavet. Je crois savoir que des remontées non négligeables sont enregistrées à Arzal. Il faut que je prenne des renseignements…

Un souvenir de pêche?

J'en ai des quantités. Mais je crois que les meilleurs sont toujours ceux en rapport avec les poissons que l'on a ratés. On les imagine toujours plus gros, toujours plus longs, toujours plus…
De bons souvenirs liés aussi aux poissons que l'on a fait prendre.

Qu'est-ce qui motive votre implication à l'école de pêche de votre AAPPMA?

C'est de transmettre ma passion et mes connaissances aux jeunes qui n'ont pas la chance d'avoir, comme je l'ai eu, un père pour le faire. Aussi pour la convivialité qui y règne. C'est devenu une grande famille ou chaque nouveau venu a sa place.

Si vous aviez un conseil à donner?

Ce serait de ne surtout plus aller à la pêche en ayant à l'esprit de "rentabiliser" sa carte de pêche. La pêche est un loisir qui procure beaucoup de plaisir. Le temps de la pêche, moyen de subsistance est révolu.

Y.L.C.

Mouche à alose

Jeanne, 8 ans, de Pontivy: « A l'école de la pêche »

Y. Le Clainche - FDPPMA 56

Une première séance à l'école de pêche qui va laisser des souvenirs à Jeanne.

Y. Le Clainche - FDPPMA 56

L'étang du Valvert, sur la commune de Noyal Pontivy, un site adapté à l'initiation des jeunes à la pêche au coup.

Avais tu déjà pêché avant aujourd'hui?

Non c'est la première fois.

Comment es tu arrivée à l'école de pêche?

Comme je parlais de temps en temps de pêche et de poissons à la maison, mon papa m'a demandé si je voulais aller à une école de pêche. J'ai répondu oui alors il m'a inscrit. Je crois qu'il ne pensait pas que j'allais venir.

Et tu regrettes d'être venue?

Non, pas du tout.

Qu'est ce qui te plaît à l'école de pêche?

On est avec des copains et des copines. Etienne et les autres moniteurs sont sympas. Et on a déjà attrapé des poissons. On va apprendre à se débrouiller tout seul avec le matériel et aussi on va connaître des coins pour aller à la pêche après. Je vais aussi savoir des choses sur la rivière, mais ce qui me plaît le plus c'est de découvrir les poissons.

Que va-t-on vous apprendre à faire par exemple?

La semaine prochaine, Etienne va nous apprendre à monter une ligne pour pêcher au coup; comme ça, si je casse ma ligne quand j'irai à la pêche toute seule, je pourrai la réparer.

Tu peux m'expliquer ce que c'est la pêche au coup?

Je ne sais pas très bien, mais Etienne va nous l'expliquer.

Tu m'as dit que tu as attrapé un poisson; tu le connais?

Oui. J'ai demandé a Etienne. C'est un gardon. On le reconnaît avec ses nageoires et aussi aux reflets bleus qu'il a sur les écailles. Il a aussi les yeux orange.

Tu as appris autre chose sur les poissons?

Oui. Ils ont du mucus sur les écailles. Ça sert à les protéger. Etienne nous a dit qu'il faut toujours se mouiller les mains avant de prendre un poisson, sinon il risque de mourir quand on le remet à l'eau.

Qu'est-ce que tu aimerais pour les autres séances?

Pêcher avec un moulinet pour attraper des gros poissons.

Les camarades de pêche de Jeanne:

Brendan, 7 ans; Ewen, 8 ans et demi; Martin, 6 ans; Charlotte, 10 ans; Pierre-alexandre, 10 ans et demi; Maxime, 10 ans et demi; Christophe, 9 ans

Le programme de l'année:

20 séances alternant périodes en salle et à l'extérieur de pêche. Trois techniques (coup, carnassier, truite) seront abordées en s'appuyant sur chacune pour apporter aux enfants des connaissances sur le milieu.
Chaque enfant se constituera un classeur de pêche avec les documents qui lui seront remis au cours des séances.

MA PREMIÈRE LIGNE

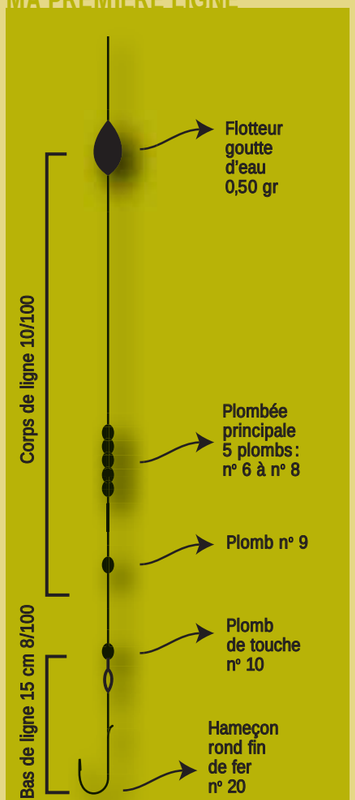

Pour pêcher dans le Morbihan : cartes et réciprocité

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté les taxes piscicoles.

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins.

En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1er janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix des cartes "membre" et "jeune".

››› **La carte de membre** d'AAPPMA : obligatoire à partir de 16 ans, elle est valable du 1er janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la taxe piscicole.

››› **La carte jeune** : adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de moins de 16 ans (au 1er janvier 2003) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre… pour un prix jeune !

››› **La carte découverte** : réservée aux enfants de moins de 10 ans (au 1er janvier 2003), elle offre la possibilité de pêcher à une seule ligne tenue à la main, pêche au lancer exceptée.

››› **Les cartes "vacances"** : conçues pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, ces cartes peuvent être délivrées entre le 29 mars et le 31 décembre.
Elles existent sous deux formes :
- Quinzaine : valable 15 jours
- Journalière : valable 1 journée

Durant leur période de validité, associées éventuellement aux timbres-taxes correspondants (entre le 01/06 et le 30/09), elles offrent les mêmes droits que la carte annuelle.

››› **E.H.G.O.** : le département du Morbihan adhère à l'EGHO

Plans d'eau de 1re catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1re catégorie suivants :

››› Etang communal de CRUGUEL
››› Etang communal de GUEGON
››› Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER
››› Etang communal de PONT AR LEN, GOURIN
››› Etang communal de LANOUEE
››› Etang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUELTAS
››› Etang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
››› Etang communal de PONT NIVINO, PLOUAY
››› Etang communal de PONT SCORFF
››› Etang communal de CELAC sis sur le TOHON, commune de QUESTEMBERT
››› Etang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de St JACUT LES PINS
››› Etang communal de St NICOLAS du TERTRE
››› Etang communal de SERENT
››› Les 2 étangs communaux sis au lieu-dit "L'ETANG aux BICHES", commune de TREDION.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la Laïta (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOËT du côté du BOIS St MAURICE)

Cours d'eau et plans d'eau de 2nde catégorie dans le Morbihan

››› 1 La Vilaine.
››› 2 L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
››› 3 Le Ninian en aval de sa confluence avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
››› 4 La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
››› 5 L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac - Ille et Vilaine).
››› 6 L'Arz en aval du 2e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
››› 7 Canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
››› 8 Canal du Blavet.
››› 9 Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
››› 10 Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
››› 11 La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
››› 12 Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
››› 13 Les étangs de plus de trois hectares.

A. L. Caudal - FDPPMA 56

Les cours d'eau à saumon

La pêche du saumon n'est autorisée que sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés à saumon par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1987 et désignés ci-après :

››› Le Naïc : en aval du pont du C.D. 177.
››› L'Ellé : en aval des ponts de Ker Sainte-Anne sur le C.D. 1, commune de Plouray.
››› L'Inam ou Steir-Laër : en aval du pont du C.D. de Scaër à Gourin au lieu-dit Kerbiquet, commune de Gourin.
››› Le ruisseau du Moulin du Duc : en aval du "Pont du Duc" (ex R.N. 169) près du Moulin du Duc, communes de Le Saint et Langonnet.
››› Le ruisseau de Pont Rouge ou Aër : en aval du Pont de Borne, en limite des communes du Croisty et Saint Tugdual.
››› Le Scorff : en aval du moulin inférieur de Tronscorff, commune de Langoëlan.
››› La Sarre : en aval du pont du C.D. 142 de Baud à Guéméné sur Scorff dit Pont Sarre, commune de Guern.
››› Le Brandifout ou Ruisseau de la Croix Rouge : en aval du pont du C.D. 3 de Bubry à Baud, commune de Bubry.
››› L'Evel : en aval du pont du C.D. 767 (ex R.N. 167) de Pontivy à Vannes, commune de Remungol.
››› Le Loch : en aval du pont du C.D. 779 de Vannes à Baud, commune de Brandivy.
››› Le Blavet : en aval du pont du chemin de fer, commune de Pontivy.
››› Le ruisseau de la Demi-Ville ou Kergroix : en totalité, y compris les bras situés en amont du C.D. 102.
››› Le Tarun : en aval de sa confluence avec le ruisseau de Kerguillaume (rive gauche), commune de Locminé.

Alré Pêche et Chasse

THEIX VANNES
Z.A. Atlanteix
56450 THEIX
02 97 42 60 34

AURAY
Z.A. Porte Océane
(près Intermarché)
56400 AURAY
02 97 50 78 71

Grand choix d'articles de PÊCHE MER et RIVIÈRE
• Plus de 7000 articles en magasin
• Appâts vivants
• Spécialisés pêche à la carpe

Parcours où la pêche de nuit est autorisée à toute heure

››› Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de MINAZEN, et l'écluse n° 23, dite de KERROUSSE, communes de LANGUIDIC et INZINZAC-LOCHRIST.
››› Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 16, dite de SAINT ADRIEN, et l'écluse n° 18, dite de SAINTE BARBE.
››› Le BLAVET : sur la partie située entre l'écluse n° 8, dite de GUERN, et l'écluse n° 9, dite de SAINT NICOLAS des EAUX.
››› Le BLAVET : sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de LESTITUT (N° 2) et l'écluse de la CASCADE (N° 108).
››› Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisé) : entre le pont de la RN 166 au ROC SAINT ANDRE et l'écluse n° 28 dite de "LA VILLE AUX FIGLINS".
››› Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisé) : sur le bief compris entre l'écluse n° 25 dite de MALESTROIT et l'écluse n° 24 dite de FOVENO, uniquement côté halage (commune de SAINT CONGARD).
››› L'OUST, du Pont du GUELIN au mur du château de la LUARDAYE.
››› Etang communal de la FOLIE en MAURON : sur la totalité de son périmètre (Amorçage et dépose des lignes en barque interdits).
››› Etang au DUC de PLOËRMEL : sur les sections comprises entre "BENGUI" (commune de LOYAT) et "LA RIVIERE CORNILLET" (commune de TAUPONT) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de LOYAT) au parking de GRANDCASTEL (exclu) (commune de PLOERMEL) pour la partie Est.
››› L'étang communal de la PEUPLERAIE à LA TRINITE PORHOËT : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang au DUC à VANNES : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang de ST MALO DE BEIGNON : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang de LANNENEC (communes de PLOEMEUR et GUIDEL) : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang de KERLOQUET à CARNAC : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang du VALVERT en NOYAL PONTIVY : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang de BEL AIR en PRIZIAC : sur tout son pourtour.
››› L'étang de la ROCQUENNERIE à LA GACILLY : sur tout son pourtour.
››› L'étang du MOULIN NEUF à ROCHEFORT EN TERRE : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.
››› L'étang de REGUINY : sur tout son pourtour.
››› L'étang de CHATEAU TRO : sur tout son pourtour.
››› L'étang communal de MENEAC : sur tout son pourtour.
››› L'étang de TREAURAY : sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).
››› L'étang de VAULAURENT à ST MARTIN SUR OUST : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang de la FORET à BRANDIVY : sur la totalité de son périmètre.
››› L'étang de KERBIDIC (amont) en SAINT TUGDUAL : sur la totalité de son périmètre.

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :
- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

C. Le Clève - FDPPMA 56

Ets EZANNIC
Concessionnaire VALTRA

➜ 5, rue de la Mairie - 56310 **MELRAND** / Tél. 02 97 39 54 62 - Fax 02 97 39 59 05
➜ 14 bis, rue du Stade - 56480 **CLEGUEREC** / Tél. 02 97 38 14 75 - Fax 02 97 38 14 76

Exonération des taxes pisicoles

Sont exonérés des taxes piscicoles :

- Les conjoints des personnes les ayant acquittées,
- Les titulaires de la carte d'économiquement faible,
- Les grands invalides de guerre ou du travail titulaires d'une pension de 85 % et plus,
- Les enfants de moins de 16 ans.

Cette exonération n'est valable qu'à la condition de pêcher à l'aide d'une seule ligne tenue à la main et équipée de deux hameçons au plus, pêche au lancer exceptée.
Toute autre technique de pêche nécessite l'acquisition des timbres-taxes piscicoles correspondants.
Attention : L'exonération des taxes piscicoles ne vous dispense pas de l'acquisition d'une carte de pêche.
En effet, tout pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche.
Seul les jeunes ayant moins de 16 ans lors de l'achat de la carte peuvent bénéficier de cette exonération, qui reste toutefois valable jusqu'à la fin de l'année correspondante.
Tous les autres pêcheurs, y compris exonérés des taxes piscicoles, ont obligation d'acquérir la carte de sociétaire à plein tarif.

Tarifs des cartes de pêche 2003

(donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

- Carte sociétaire : 37 €
- Carte -16 ans : 14 €
- Carte journalière : 7 € (à partir du 29/03)
- Carte quinzaine : 18 € (à partir du 29/03)
- Carte découverte : 1 €
  (- 10 ans : 1 seule ligne flottante)

››› Vignette E.H.G.O. : 15 €

››› Taxes piscicoles :
- Taxe réduite : 15,50 €
- Taxe complète : 27,50 €
- Taxe jeunes (-16 ans) : 10 €
- Taxe saumon et truite de mer : 23,50 €
- Taxe vacances (quinzaine) : 12 €
  (du 01/06 au 30/09)
- Taxe journalière : 3 €
- Taxe engins et filets : 27,50 €

››› Où se procurer ces cartes ?
Toutes ces cartes et taxes sont disponibles chez tous les dépositaires, en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter leurs conseils et vous fournir en matériel adapté.

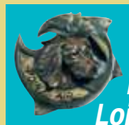

POINT AIR
Pêche • Chasse
Loisirs • Coutellerie

6 Place du Bouffay • 56140 MALESTROIT
Tél. 02.97.75.10.44

Après les élections des bureaux des AAPPMA, fin 2002, se déroulera, courant mars 2003, l'élection du conseil d'administration de votre Fédération. L'occasion de rappeler les rôles respectifs des AAPPMA et de leur Fédération départementale. Ces missions ont considérablement évolué depuis les premières sociétés de pêcheurs, qui dateraient de 1829 sous Charles X, et dont le nombre s'est fortement accru au début du XX[e] siècle avec la loi de 1901 sur les associations.
La plupart des AAPPMA du Morbihan, comme d'ailleurs la Fédération, tiennent leur origine de cette époque.

AAPPMA et Fédération

Un travail en association

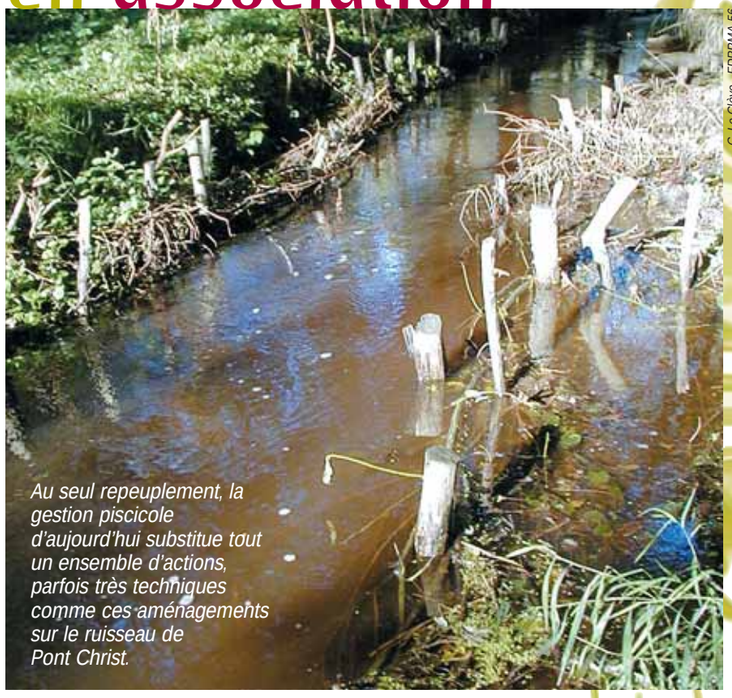

C. Le Clève - FDPPMA 56

Au seul repeuplement, la gestion piscicole d'aujourd'hui substitue tout un ensemble d'actions, parfois très techniques comme ces aménagements sur le ruisseau de Pont Christ.

Au fil du temps, le rôle des organisations de pêcheurs a largement évolué. Simples groupements à l'origine, elles ont orienté leur action vers la lutte contre le braconnage et, parallèlement vers le repeuplement des rivières. Depuis une trentaine d'années, une nouvelle notion est apparue et a considérablement modifié, en l'élargissant, l'activité de ces organisations : la gestion. Désormais, surveillance, repeuplement, mais aussi, entretien de berges, aménagements, études, information, réglementation,..., tout participe soit de la gestion halieutique (la pêche à proprement parler), soit de la gestion piscicole, qui vise directement le patrimoine piscicole.

L'AAPPMA, interlocuteur de la vie locale

L'AAPPMA est la cellule de base de l'organisation associative de la pêche. C'est à elle qu'adhère le pêcheur. Chargée de la mise à disposition et de la collecte des cartes de pêche et des taxes piscicoles, elle est en contact constant avec les dépositaires de cartes. Chargée de détenir des droits de pêche, elle tisse un lien étroit avec les propriétaires riverains et amodie les lots de pêche sur le domaine public. Chargée de la protection et de la gestion de ses secteurs de pêche, elle met en place un Plan de Gestion Piscicole et en assure l'application et le suivi. 4167 AAPPMA en France, 26 dans le Morbihan, plus l'association de pêcheurs amateurs aux engins ; leur action est concrète et visible. Ce sont elles qui, chaque samedi ou dimanche, rassemblent des centaines de bénévoles dans le Morbihan pour entretenir les berges, aménager les cours d'eau ou former les plus jeunes. Localement, elles sont les interlocuteurs des collectivités locales auprès desquelles elles défendent les intérêts des pêcheurs... et du patrimoine piscicole. Enfin, et ce n'est pas le moindre, c'est par le biais de leurs bureaux, de leurs assemblées, que les pêcheurs peuvent directement faire connaître leurs avis, souhaits et suggestions.

Fédération : conseil et coordination

Les Fédérations départementales sont moins bien connues des pêcheurs au point d'être parfois confondues avec une administration. Ce sont pourtant des associations "loi 1901" qui fédèrent, dans chaque département, toutes les AAPPMA, ainsi que l'association des pêcheurs amateurs aux engins. Si leurs attributions sont globalement les mêmes que celles des AAPPMA - distribution et collecte de la taxe piscicole, développement du loisir-pêche, gestion piscicole, protection du milieu aquatique,... ! -, leur rôle diffère de celui des AAPPMA ; plus exactement, il en est complémentaire. Ainsi, la Fédération est le relais naturel des AAPPMA vers les collectivités départementales, régionales et nationales auprès desquelles elle représente les intérêts des pêcheurs et de leurs associations. A l'inverse, elle a également pour mission de coordonner l'action des AAPPMA, par exemple lorsqu'elles sont plusieurs à intervenir sur un même bassin ; ou encore leur apporter un soutien juridique, technique, administratif ou financier.

Une action commune

Souvent, lorsqu'un pêcheur constate une pollution, il en avise naturellement le président de son AAPPMA, lequel avertit la Fédération, qui alerte alors les garde-pêche du Conseil Supérieur de la Pêche et les services concernés. De même, les frayères à brochet, par exemple, sont réalisées via un programme élaboré et conduit par la Fédération,... pour le compte des AAPPMA sur des terrains qu'elles ont proposé et négocié elles mêmes. Idem pour l'entretien des cours d'eau ou l'animation. Cette coordination, ces liens constants et étroits entre Fédération et AAPPMA apportent au système sa cohérence et son efficacité. Il permet de conjuguer l'engagement et la passion de milliers de pêcheurs qui sont autant de sentinelles au bord des cours d'eau avec la disponibilité de personnels techniques qualifiés dont chaque AAPPMA ne peut disposer faute des moyens financiers nécessaires. Créée et gérée par les pêcheurs eux-mêmes, cette organisation associative est le gage, pour les pêcheurs, que l'argent de leurs cartes de pêche est utilisé de façon équilibrée, au seul bénéfice de leur passion, de leur loisir.

C.L.C.

Une Europe de la pêche

Outre les associations et Fédérations départementales, la structure de la pêche associative comprend également sept Unions Régionales (Bretagne-Maine-Normandie pour ce qui nous concerne), ainsi qu'une Union nationale. Récemment, s'est également créée, à l'instigation de l'Union Nationale, une Alliance Européenne des pêcheurs (E.A.A pour European Anglers Alliance), chargée de représenter les intérêts de la pêche sportive à l'échelon européen.

Des élections pour 5 ans

Avant le 31 décembre 2002, à l'occasion de son Assemblée générale, chaque AAPPMA aura procédé à l'élection de son bureau, composé de pêcheurs membres actifs de l'association depuis au moins 2 ans. L'assemblée générale permet également d'élire les délégués qui représenteront l'Association lors des Assemblées Générales de la Fédération et de valider les éventuelles candidatures au Conseil d'Administration de la Fédération qui lui sont présentées.

De son côté, la Fédération est administrée par un Conseil de 15 membres, élus par les présidents et délégués des AAPPMA. S'y ajoute un membre de droit : le président de l'association des pêcheurs amateurs aux engins. Le Conseil d'Administration rend compte chaque année de sa gestion et présente ses orientations lors de son assemblée générale annuelle.

C. Le Clève - FDPPMA 56

Sans une étroite collaboration entre Fédération et AAPPMA, cette frayère à brochet à Treverand sur l'Oust n'aurait probablement jamais vu le jour

C. Le Clève - FDPPMA 56

L'Assemblée Générale de l'AAPPMA est le moment privilégié pour chaque pêcheur de faire entendre son avis.

Les indices 2002 d'abondance de saumons

Y. Le Clainche - FDPPMA 56

L'installation des passes à poissons permet aux saumons du Blavet de coloniser de mieux en mieux l'amont du bassin.

Pour suivre l'évolution des populations de juvéniles de saumons de l'année, les campagnes de pêches électriques d'indices d'abondance, menées depuis 1997 sur le Blavet et l'Oust, et depuis 2001 sur l'Ellé, le Kergroix et le Roc'h, ont été prolongées en 2002.

Sur le bassin de l'Ellé, les deux années de suivi ne permettent pas encore d'établir d'évolution générale. En 2002, on observe cependant une moindre colonisation des parties amont qu'en 2001, sans doute du fait de conditions hydrologiques hivernales moins favorables aux remontées des géniteurs.

Sur le bassin du Blavet, les évolutions sont plus sensibles: les indices moyens sont plus faibles que les années précédentes sur les affluents aval (Kersalo, Sebrevet). Ils n'ont, en revanche, jamais été aussi élevés sur les affluents situés plus hauts sur le bassin (Sarre, Bieuzy, Evel, Tarun), qui profitent des meilleures conditions de circulation sur les écluses du Blavet désormais équipées de passes jusqu'à Boterneau

Sur le Kergroix et le Roc'h, la situation est globalement la même qu'en 2001. Seule une diminution sensible du recrutement est observée sur la station la plus en aval du Roc'h.

Enfin, sur le bassin de l'Oust, les géniteurs n'ont pas pu accéder aussi haut qu'en 2001; le recrutement a été observé principalement en aval de l'Arz et de la Claie.

En ce qui concerne les tacons de l'année précédente, ils sont bien représentés et souvent de grande taille: jusqu'à plus de 17 cm!

A.L.C.

L'alose, un nouveau migrateur dans le Morbihan

En 2002, une espèce jusqu'alors discrète a fait une apparition plus nette dans certains bassins comme celui de la Vilaine. Il s'agit de l'alose, poisson migrateur qui passe 3 à 6 ans en mer avant de remonter en eau douce (entre mars et juillet) pour se reproduire sur des fonds grossiers, à une profondeur comprise entre 1,5 et 3 m. Mais attention, il s'agit d'une espèce vulnérable.

L'alose est considérée comme une espèce fragile, en raison de la forte régression de son aire de répartition liée principalement aux obstacles à sa libre-circulation. Les aloses disposent en effet de bonnes capacités de nage, mais ne peuvent pas sauter, et sont donc particulièrement exigeantes quant à la configuration des passes à poissons.

L'alose est un poisson peu connu des pêcheurs morbihannais. Pourtant, cette espèce appréciée pour son agressivité et sa combativité, fait l'objet de tourisme pêche dans plusieurs régions, en particulier dans le Sud-Ouest. Dans le Morbihan, elle fréquente pincipalement les estuaires du Blavet et de la Vilaine. Sur ce dernier, les comptages de 2002 ont montré une forte augmentation par rapport à ceux de 2001: 2299 individus contre moins de 100 auparavant. Des frayères actives ont également été repérées en 2002 sur l'aval de la Vilaine et de l'Oust, accessibles grâce à l'aménagement de passes. Ces géniteurs pourraient être les premiers descendants de ceux qui ont pu franchir le barrage d'Arzal par la passe fonctionnelle depuis 1996. Les prochaines années de suivi permettront de valider cette hypothèse.

A.L.C.

photothèque CSP

De très fortes concentrations d'aloses se sont reproduites sur l'Oust en 2002.

Chasse au brochet infructueuse sur l'Aër

Sur le haut de l'Aër, les brochets étaient supposés avoir proliféré et déséquilibré la population de truites. Pour vérifier ou infirmer cette hypothèse, un inventaire piscicole a été effectué en septembre 2002 au niveau du moulin de Kervro (Ploërdut). En réalité, seuls 2 brochetons ont été pêchés sur une station de 220 m². La population de truites était quant à elle mieux représentée avec 14 truites, dont 2 adultes (1 une de 24 cm) et 11 truitelles de 15 à 19 cm. Les autres espèces présentes étaient les espèces accompagnatrices de la truite: chabot, loche, vairon. Ce peuplement est significatif d'un cours d'eau salmonicole équilibré. On pouvait noter cependant l'absence de poissons migrateurs (anguille, saumon), du fait de la situation de la station, très en amont sur le bassin.

A.L.C.

Suivi radio-pistage Scorff

C. Le Clève - FDPPMA 56

Le radio pistage a permis de montrer que plus un saumon arrive tôt en rivière, plus il a tendance à monter haut sur le bassin

C'est en 2001 qu'a été mise en place une campagne de radio-pistage des saumons sur le Scorff. Cette expérience, qui consiste à suivre à l'aide de récepteurs radio la localisation sur le bassin de saumons équipés d'émetteurs radio, est déjà riche d'enseignement sur le comportement migratoire des géniteurs, ainsi que sur l'impact des différents paramètres sur leur remontée.

Ainsi, les résultats de la campagne 2001 font apparaître que les débits du cours d'eau influent sur les migrations, qui s'effectuent en trois phases: une première remontée très active en avril-mai pour les saumons de printemps et en juin-juillet pour les castillons, suivie d'une phase de repos estival, puis d'une reprise d'activité automnale se poursuivant jusqu'en hiver. D'autre part, il apparaît que plus un saumon arrive tôt en rivière, plus il a tendance à monter haut sur le bassin. Ainsi, les saumons de printemps se reproduisent plus en amont que les castillons, qui, eux-mêmes se distribuent sur le bassin selon qu'ils sont entrés en eau douce en été ou en automne.

Autre information, en 2001, aucun obstacle n'a semblé interdire la remontée des géniteurs jusqu'au barrage de Pont-Calleck. Seul le moulin de St Yves constitue un frein à leur remontée. En revanche, aucun saumon radiopisté n'étant monté en amont de la pisciculture, la difficulté de franchissement de cet obstacle n'a pas pu être évaluée.

Cette première campagne semble également montrer une surmortalité des géniteurs, apparemment sous-estimée jusqu'à présent et indécelable sans ce radio-pistage. Cette mortalité est encore plus importante dans la zone située sous l'influence de la pisciculture de Pont-Calleck.
Le suivi 2002 devrait permettre d'obtenir confirmation de ces différentes observations.

A.L.C.

Cartographie d'habitats sur le Kergroix et le Pont du Roc'h

Le Kergroix et le Pont du Roc'h sont deux petits fleuves côtiers se jetant dans la ria d'Etel. Ils sont chaque année colonisés par quelques saumons et truites de mer, qui les remontent pour se reproduire, comme l'attestent les comptages de frayères. Dans le cadre du CPER 2000-2006, ces deux bassins côtiers ont fait l'objet en 2002 d'une cartographie des habitats salmonicoles. Le principe consiste à remonter les cours d'eau en mesurant les différents habitats, afin d'estimer les surfaces de zones favorables aux juvéniles de saumons. En effet, les tacons se trouvent préférentiellement sur les zones courantes de radiers et rapides et dans une très moindre mesure sur les plats. La quantification de ces surfaces productives permet ainsi d'évaluer la production potentielle en smolts du bassin. Les résultats de la cartographie sont en cours de traitement et seront disponibles début 2003.

A.L.C.

A. L Caudal : FDPPMA 56

Mieux connaître la population de saumons du Kergroix et du Roch

La Claie accessible aux migrateurs

Dans la foulée des passes de la Potinais et de Limur, réalisées en 2001, le Conseil Général a engagé en octobre 2002 la construction de deux nouveaux ouvrages, aux barrages du Gueslin et de Rieux (St Martin/oust). Ces réalisations permettront dès 2003 aux migrateurs tels que le Saumon, la truite de mer, la lamproie, l'anguille d'accéder à la Claie et à leurs zones de reproduction. Elles ouvrent également de nouveaux espaces à l'alose, qui commence à faire un retour remarqué dans l'Oust. A noter que le barrage de Beaumont, situé juste en amont de la Claie, a également été équipé d'une passe, ce dans le cadre de la reconduction de l'autorisation de fonctionnement de la microcentrale. Les petits bassins de Guidecourt et des Arches sont donc, à l'instar de la Claie, accessibles aux migrateurs.

C.L.C.

C. Le Clève - FDPPMA 56

Le chantier de la passe du barrage de La Née en Octobre 2002.

Rieux: parcours de pêche d'intérêt national

Petit à petit, le parcours de pêche de compétition de Rieux se construit une renommée. Les différentes compétitions qui s'y déroulent depuis quelques années mettent régulièrement en évidence sa richesse en poissons et son aspect technique. Dernier exemple en date, la finale du championnat de France des clubs de pêche, organisée à Rieux les 21 et 22 septembre 2002, durant laquelle les 50 équipes engagées ont "sorti" 27 000 poissons, pour un poids de 760 kg, remis à l'eau après pesée. Une bonne manière de fêter l'homologation du stade international de pêche au coup de Rieux comme "parcours de pêche d'intérêt international" par la Fédération Internationale de Pêche Sportive en Eau Douce début 2002.

C.L.C.

Un parcours Mouche" entre Vannes et Auray

L'entretien des cours d'eau aidant, la pêche à la mouche est très facilement praticable dans le Morbihan. Pour autant, il n'existait jusqu'à présent aucun parcours spécifiquement réservé à cette technique. Lacune comblée, puisque les AAPPMA de Vannes et Auray se sont mises d'accord afin de créer sur le Sal, entre Vannes et Auray, le premier parcours "mouche" du département. Il est situé juste à l'amont de la retenue de Pont-sal, à Plougoumelen, entre la ligne SNCF, à l'aval, et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit une longueur de 850 mètres. Précision importante: la remise à l'eau de tous les poissons est obligatoire (No-Kill)!

C.L.C.

C. Le Cléve - FDPPMA 56

Le parcours mouche de Kerlivio est accessible en RG par Tremodec en Plougoumelen (voir carte IGN n°921 0uest).

Un simulateur de pêche pour les manifestations

Il faut bien l'avouer: la pêche est un loisir par essence discret et il est parfois difficile de susciter l'attention des visiteurs lors des manifestations. Pour combler ce handicap, la fédération a souhaité disposer d'un simulateur de pêche, matériel ludique qui nous vient des USA pour compléter le stand.
Prévu a l'origine pour apprendre aux pêcheurs en visite sur la côte ouest des états unis, à ne pas manquer les grosses prises quand elles sont au bout de la ligne, le simulateur de pêche sportive est utilisé aujourd'hui comme outil de promotion du loisir pêche.
Le principe: une vidéo du combat avec un poisson "trophée" passe sur un écran, pendant que vous tenez une canne équipée d'un moulinet, la ligne étant reliée au simulateur. Un moteur reçoit des signaux de l'ordinateur ce qui permet de synchroniser les mouvements ressentis sur la ligne lors du combat, avec ce que l'on voit sur l'écran.
On peut être assez sceptique. Et pourtant la ligne tire, secoue, siffle, reproduisant assez fidèlement les départs explosifs et les mouvements des différents poissons qu'il est possible de choisir (truite, saumon, sandre).
Les pêcheurs qui l'ont testé ont été agréablement surpris, les non pêcheurs impressionnés. Essayez, vous verrez par vous-même!

Y.L.C.

L. Lémare - FDPPMA 56

La ligne tire, secoue, siffle; les pêcheurs qui ont essayé ont été agréablement surpris, les non pêcheurs impressionnés...

Robert Mouchy S.A.
• Protection Pare-Soleil (stores intérieur-extérieur)
• Bâches
• Réparation camping
56220 PEILLAC
Tél. 02.99.91.28.22
Fax : 02.99.91.21.30

Articles de pêche - Chasse
Appâts vivants - Cartes de pêche
Droguerie
Jean Chenais
2 rue de la Poste
56220 PEILLAC
Tél. 02.99.91.36.92

Crédit Mutuel de Bretagne
La banque à qui parler
2 rue Saint Nicolas • 56000 VANNES • Tél. 02.97.68.36.00 • Fax : 02.97.68.36.09

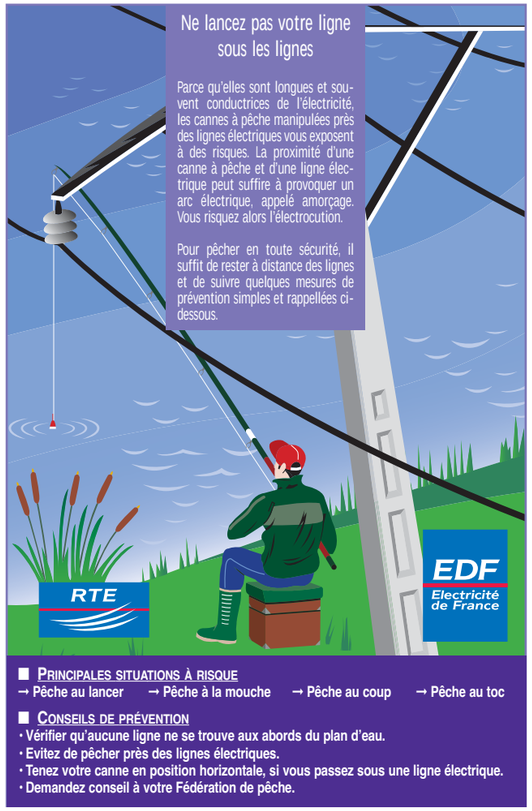

Entrée gratuite à l'Odyssaum sur présentation de votre carte de pêche 2003
L'Odyssaum, espace de découverte du saumon sauvage, vous incite à suivre ce poisson fabuleux tout au long de son odyssée migratrice. Vous y découvrirez également la rivière Scorff, sa géologie, son écologie, et la salle "pêche". Quelques recettes vous inviteront à poursuivre votre visite au Bistrot Saumon, nouvel espace détente/bar dédié à la dégustation de saumon, pour découvrir de nouvelles saveurs.
L'Odyssaum
Espace de découverte du saumon sauvage
Le Bistrot Saumon
L'Odyssaum est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, fermé le samedi matin et le dimanche matin - tél. : 02 97 32 42 00
Le Bistrot Saumon est ouvert tous les jours de 11h à 19h, le samedi de 14h à 19 h - tél. : 02 97 32 42 07
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LORIENT
Scorff
Moulin des Princes - 56620 Pont-Scorff

ACCASTILLAGE • DÉCO MARINE • VÊTEMENTS MARINS
TOUT POUR LA PÊCHE EN MER ET EN RIVIÈRE
1.000 m²
Pêche Univers Marine
DES PRIX ET DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE
LE PLUS GRAND MAGASIN DE VOTRE RÉGION • 1.000 M²
PLUS DE 20.000 RÉFÉRENCES EN MAGASIN
6 rue de la Longeraie
ZI ST GRÉGOIRE
35760 RENNES
(En face Géant)
Tél. 02.99.38.68.81
www.peche-univers.fr

"Pêche et navigation sont-elles incompatibles ?" Tel était l'intitulé d'un point de l'ordre du jour de la Conférence des voies d'eau bretonnes, qui s'est tenue à Rennes le 28 juin 2002. A l'origine de cette question : la grogne des pêcheurs devant les pratiques difficilement compréhensibles de gestion des niveaux d'eau subies depuis quelques années. Une grogne attisée par le projet de remise en navigabilité totale des canaux bretons, présentée en 2001 lors de la première réunion de la Conférence (cf. dossier revue 2002 de "je pêche en Morbihan").

Pêche et voies d'eau

Vers plus de concertation

Lors de cette réunion, les représentants des pêcheurs ont rappelé les contraintes posées aux différentes espèces piscicoles par la canalisation, ainsi que le potentiel économique et touristique que représente le loisir-pêche. Ils ont souhaité qu'une expertise, suivie d'une véritable concertation intégrant chaque usage concerné soit engagée. Dans ses conclusions, M. de Rohan, président du Conseil Régional de Bretagne a donné droit à cette demande, plaçant même ce débat dans le cadre des réflexions des SAGE en cours (Blavet et Vilaine pour ce qui nous concerne). Un groupe de travail a d'ailleurs été créé dans le cadre du SAGE Blavet pour débattre de cette question. Par ailleurs, un entretien avec le Conseil Général du Morbihan, le 15 octobre 2002, a permis d'engager un dialogue qui pourrait régler bien des problèmes !

Les niveaux d'eau en question

Parmi ces problèmes, la question de la gestion des niveaux d'eau est primordiale. D'elle, dépend la reproduction de nombreuses espèces, dont le brochet et le saumon. Or, sans reproduction, pas d'alevins et sans alevins, pas de poissons pêchables ! Il est donc essentiel que la gestion des niveaux d'eau tienne compte de cette contrainte.
Concrètement, cela signifie que les mises en assecs pour travaux, voire les simples abaissements partiels, entre le 15 février et le 1er mai (reproduction du brochet) sont à proscrire sur l'ensemble des voies navigables ; de même qu'entre le 15 novembre et le 31 décembre sur les secteurs fréquentés par le saumon. Ce, afin d'éviter que les saumons se reproduisent sur les radiers du cours principal et que la fraie soit ensuite anéantie par la remise en eau.

De même, sont à éviter les mises en assecs et abaissements de niveaux autours des périodes privilégiées de pêche que sont les ouvertures et les fermetures. Comment expliquer à un pêcheur, parfois un touriste qui a fait plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres pour venir pêcher, que plusieurs biefs sont en assecs, sans raison apparente ni explications, le jour même de l'ouverture du carnassier, ainsi que les suivants ?

Certes, ces contraintes sont importantes. Aussi, pour néanmoins permettre la réalisation des travaux dans de bonnes conditions, il est impératif que les conditions d'étiage soient mises à profit en fixant les dates de chômage le plus tôt possible en saison (fin septembre voire mi-septembre au besoin) et que la coordination des travaux soit améliorée.

Améliorer l'information et la concertation

Pour cela, la création, sous l'égide du Conseil Général, d'une structure de coordination intégrant le concessionnaire, ses services techniques et les différents usagers est incontournable. Outre la prévision et la coordination des travaux, cette structure pourrait également assurer la fonction indispensable de relais d'information entre gestionnaires et usagers. Si chacun peut en effet admettre la nécessité de travaux et en accepter les inconvénients, il est plus difficile de subir sans savoir. Parfaire cette information permettrait de lever une part importante du contentieux de ces dernières années.

Enfin, elle offrirait un cadre de réflexion permettant de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent, tels que :

- garantir la fonctionnalité des passes à poissons en organisant leur entretien (problème constaté sur le Blavet) et en assurant leur alimentation en eau (problème constaté sur l'Oust)
- organiser un entretien du contre halage prenant en compte, à l'instar de ce qui se fait sur les cours d'eau non domaniaux, l'ensemble des usages, qu'il soit paysager, hydraulique, piscicole ou halieutique.
- Aménagements des accès pêche et mise en pace d'une signalétique adaptée.
- etc…

Indépendamment de la réflexion sur le devenir des voies navigables morbihannaises, qui sera donc discuté dans le cadre des SAGE et via une expertise, la mise en application de ces différentes propositions permettrait d'améliorer fortement la compatibilité entre l'usage pêche d'un coté, et l'usage navigation de l'autre. Elle est donc éminemment souhaitable.

C.L.C.

C. Le Clève - FDPPMA 56

Les mises en assecs en période critique de reproduction sont à proscrire.

Septembre 2002 : en pleine période de remontée des truites de mer, la passe de Limur, réalisée en 2001, n'est pas alimentée.

D. Boussion - CSP

Jussie (ludwigia sp.)

Plantes exotiques : menaces sur les canaux

Elles ont pour nom Jussie, Elodée dense, Myriophylle du Brésil. Elles viennent d'Amérique du sud via les magasins d'aquariophilie. Elles affectionnent nos climats, les eaux lentes et riches en sels minéraux des canaux et ont de grandes capacités de croissance et de bouturage. Résultat, elles envahissent progressivement tout le réseau de voies navigables et de nombreux étangs, posant problème à la navigation, à la pêche et remettant en cause les équilibres naturels.

Il n'existe pour l'instant aucune autre technique connue pour en venir à bout de façon acceptable et définitive, que de redonner aux rivières leur caractère courant. A défaut de faire ce choix, l'arrachage régulier (plutôt que la coupe) est la seule alternative envisageable. Courant 2002, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a ainsi fait réaliser l'arrachage de 5 500 m² de Jussie sur l'ancien cours de la Vilaine. A 9,15 € en moyenne par m², ce chantier a coûté 50 000 €, non compris l'indemnisation des agriculteurs acceptant de recevoir "ces déchets verts". Une opération similaire avait déjà été réalisée sur le même site en 1997 (source : les infos de Redon - n° 1394).

Une autre plante du même acabit a déjà colonisé le canal de Nantes à Brest entre Rohan et Pontivy sans pouvoir être éradiquée. Bouturage et dérive aidant, elle envahira immanquablement l'Oust et le Blavet, avec les conséquence que l'on devine.

Pour plus d'information : Comité des marais, tel 02 97 71 17 69, fax 02 99 72 20 62.

Myriophylle du Brésil (myriophyllum brasiliense)

Affectionnant les eaux lentes des canaux, les plantes exotiques peuvent totalement combler les milieux aquatiques, menaçant milieu naturel, pêche et… navigation !

Le 31 mars 2003, prendra fin le mandat de l'actuel conseil d'administration. Elue en mars 1998, l'équipe en place aura donc travaillé pendant 5 années. L'occasion de brosser le bilan de ses actions où les plans de gestion, l'étude des peuplements, les aménagement mais aussi l'entretien, l'animation et la protection des milieux ont été les principaux axes de travail. Des bases essentielles pour consolider le loisir pêche et assurer son avenir.

Bilan du mandat

Objectif pêche

Le retour de la pêche à l'aval des barrages et l'adhésion à l'EHGO resteront dans les mémoires comme un acquis de ce mandat.

C. Le Clève - FDPPMA 56

S. Lefèvre - FDPPMA 56

J.C. Le Clainche - FDPPMA 56

Quasiment terminée, la mise place des nouveaux cadres de gestion que sont les plans de gestion des AAPPMA restera comme un des acquis de ce mandat. Moins d'ailleurs par les actions qu'ils contiennent, qui restent très classiques, que par la réflexion et l'organisation qu'ils induisent.

L'équipe d'animateurs salariés de la Fédération a permis de faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques à plus de 10 000 enfants.

Les chantiers d'entretien de rivières sont progressivement pérennisés au travers des CRE.

Plans de gestion, pour alimenter la réflexion et fixer des programmes cohérents

Faire émerger des objectifs de gestion, favoriser l'établissement d'un programme cohérent et de moyens adaptés, tel est le véritable enjeu de ces plans de gestion. Très concrètement durant tout le mandat, avant même d'avoir été signés, ils auront eu l'intérêt d'alimenter la réflexion sur la gestion patrimoniale et la gestion halieutique.

Cette réflexion s'est accompagnée, en parallèle, de très nombreux aménagements réalisés sur l'ensemble du département (passes à poissons et frayères à brochets portent déjà leurs premiers fruits !). Les études menées permettent de mieux connaître les peuplements de poissons et leur dynamique, en particulier pour le Saumon, espèce emblématique entre toutes.

L'entretien pérennisé

Ces aménagements piscicoles s'appuient sur des cours d'eau dont l'entretien est en passe d'être pérennisé. La mise en place progressive des Contrats-Restauration-Entretien (CRE) constitue en effet un point marquant du mandat qui se termine. Initiés en 1988 par les pêcheurs, ces chantiers professionnalisés d'entretien et de restauration de rivières sont progressivement pris en charge par les collectivités concernées au travers de ces contrats pluri-annuels financés par de multiples partenaires (europe, région, département, agence de l'eau, communautés de commune…), dont les pêcheurs.

A.L. Caudal - FDPPMA 56

Entre 1998 et 2003, 15 frayères à brochet auront été réalisées sur le Blavet et l'Oust. Ici la frayère de Montertelot sur l'Oust.

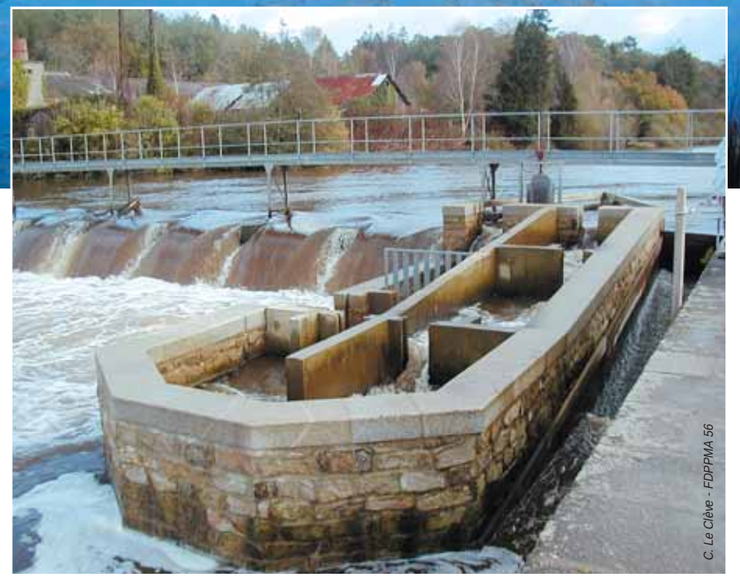

C. Le Clève - FDPPMA 56

Passe de Boterneau sur le Blavet. Plus de 20 passes à poissons auront été réalisés pendant les cinq ans du mandat.

Animer et protéger

Autres axes importants affichés en début de ce mandat, l'animation et la protection des milieu ont également fait l'objet d'efforts importants. Le premier, par la création et le développement progressif d'un pôle d'animateurs "pêche et milieux aquatiques" professionnels intervenant en milieu scolaire (voir article pages 12 et 13). Le second par le biais d'une importante participation aux travaux des SAGE, CRE et autres cadres intercommunaux de gestion, qui constitueront progressivement les bases incontournables de la gestion des milieux aquatiques.

Tous EGHO

Mais ce qui restera probablement dans la mémoire des pêcheurs, c'est sans nul doute les évolutions décisives que sont la simplification de la carte de pêche par l'intégration de la réciprocité fédérale (1999), l'adhésion à l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) en 2001 et le retour à la possibilité de pêcher dans les 50 cm à l'aval des ouvrages sur les rivières du domaine public.

Nouvelle équipe fin mars

Place donc à l'avenir et à une nouvelle équipe ! Ce sera chose faite courant mars, période à laquelle les nouveaux présidents des AAPPMA éliront le nouveau conseil d'administration de la fédération. Quelle sera son ambition ? Ses objectifs ? Les moyens que l'équipe souhaitera se donner ? Elle seule en décidera le moment venu. D'autant que nul ne sait aujourd'hui ce que seront les structures de la pêche demain, le CSP en particulier ! Mais une chose est sûre, quels que soient l'équipe et le programme, l'objectif restera le même : être au service de la pêche et des pêcheurs.

Maison de l'eau et de la pêche

L'Ecluse - 56140 Malestroit - Tél. 02.97.75.26.50

Aquariums d'eau douce · Poissons du bassin de l'Oust · Maquettes · Matériels anciens et récents · Vidéo

OUVERTURE :
14 h à 19 h tous les jours entre le 15 juin et le 15 septembre, ainsi que le WE et les jours fériés du 1er mai au 14 juin

Entrée : 3€
(gratuit pour les pêcheurs munis de leur carte de pêche et les enfants de – de 10 ans)

La pêche en Morbihan sur le NET

Depuis plus d'un an maintenant, vous avez la possibilité d'aller chercher toutes les informations concernant le loisir pêche dans notre département sur Internet : cartes de pêche, réglementation, réciprocité,...

Tapez www.unpf.fr <http://www.unpf.fr> pour vous connecter au site de l'union nationale des fédérations et, sur la carte, cliquez sur le département Morbihan.

Pour nous envoyer un message :
fedepeche56@wanadoo.fr

CAMPING BEG ER ROCH ***
Le FAOUËT 56320 - Route de Lorient
Tél. 02.97.23.15.11 - 06.33.89.75.70
Fax : 02.97.23.11.66
Ouvert de Mars à Septembre
Un écrin de verdure en bordure de l'Ellé.
Confort, tranquillité et propreté.
Location de mobile-homes et Bungalows toilés

MATERIELS POUR ESPACES VERTS
Produits d'Equipements
CHRISTIAN LORHO
HONDA
GOLDONI
ECHO
STIHL
Ets CHRISTIAN LORHO
Route d'Auray - 56330 Camors
Tél. 02.97.39.22.14
Fax : 02.97.39.12.85
Cycle LORHO
Rocade Sud
56330 Pluvigner
Tél. 02.97.24.97.08

Ne lancez pas votre ligne, sous les lignes
EDF Electricité de France
RTE

Les stations d'épuration interdites d'accès

Ayant constaté que des pêcheurs s'introduisaient dans l'enceinte de stations d'épuration (NDR : pour y récupérer des vers de vase), la SAUR nous demande de rappeler que l'accès à ses stations est strictement interdit à toute personne étrangère au service et souligne les risques de glissade et de noyade auxquels s'exposent les personnes en question.

Dont acte !

C. Le Clève - FDPPMA 56

Les stations d'épuration interdites d'accès !

Détecteurs de touches non conformes : attention DANGER

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des fraudes informe les pêcheurs que les lampes radio-luminescentes de la marque FOX-BETALIGHT destinées à être fixées sur les détecteurs de touches, ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur et sont susceptibles, en cas de bris, de provoquer de graves risques de contamination par des radio-éléments. Il est demandé aux pêcheurs détenteurs de ce type de lampes, de les rapporter au point de vente en prenant toutes les précautions afin de ne pas les briser.

LE FRANC TP
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Carrière - Terrassements - Goudronnage - Enrobés
ZI de Kergoustard - 56300 PONTIVY - Tél. 02.97.25.11.92 - Fax : 02.97.27.85.36

SARL THOMAS
Vente et réparations
RENAULT
TOTAL STATION
27, rue Maréchal Leclerc
56150 BAUD • Tél. 02.97.51.14.02 • Fax : 02.97.39.04.17

AUTO HABITATION SANTÉ
En regroupant toutes vos assurances chez GROUPAMA bénéficiez de réductions complémentaires.
GROUPAMA
1er Assureur de Bretagne
Boulevard du Colonel Rémy - 56006 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 46 50 50 - Fax 02 97 40 92 80

Documentations ☎ 02.51.87.69.07
Info pêche ☎ 06.18.36.39.33
- 8 parcours de pêche : mouche, carnassiers, bord de mer...
- Gîtes et chambres d'hôtes labellisés pour la pêche
- Camp de découverte de la nature et de la pêche : juillet et août

LEMER
Spécialiste du plomb

Fonderie Lemer : 3 rue de l'Europe • ZI de Carquefou • 44477 CARQUEFOU Cedex
E.mail : lemer@fonderie-lemer.com • Tél. 02.40.25.29.00 • Fax : 02.40.25.25.42

Sensas®
1er fabricant européen

25, route nationale
FONTENAY-SUR-EURE
28630 FRANCE
Tel : (33) 2 37 33 44 55
Fax : (33) 2 37 33 44 59

FOURNISSEUR OFFICIEL Club France

3000
SUPER ÉTANG
GARDONS
ROACH - ROTAUGEN

2001 Willebroek 2001
CHAMPION DU MONDE DES CLUBS

RETROUVEZ NOS NOUVEAUTÉS
CHEZ TOUS LES DETAILLANTS SPÉCIALISTES EN ARTICLES DE PÊCHE

Brèmes Bream
Gardons Roach

SENSAS.FR
S-MMM

info@sensas.fr

Le catalogue est disponible **gratuitement** chez tous les détaillants en articles de pêche ou sur simple demande par courrier contre **2,76 €** ou en timbres.

DISTRIBUTEUR DES MARQUES
StarBAITS®
KRYSTON®
Cobra International Limited
BHR